

Rapport d'activités 2020

Traitement des déchets

Ménagers et assimilés

Bassin Nord et Est

Ile de la Réunion



**SYDNE: Syndicat intercommunal de traitement
des Déchets du Nord et de l'Est**



AVANT-PROPOS

2

Le Syndicat intercommunal de traitement des Déchets du Nord et de l'Est (SYDNE) a été créé par arrêté préfectoral du 24 décembre 2014 afin d'assurer en lieu et place des deux EPCI, CINOR et CIREST, l'exercice de la compétence « **Traitement des déchets ménagers et assimilés** » sur le bassin Nord et Est de La Réunion.

Après cinq années pleines consécutives, la présentation du rapport d'activités présente une comparaison de cinq exercices budgétaires complets.

Le principe et les modalités de calcul de la contribution syndicale des adhérents ont été revus en 2016 de manière à prendre en considération les spécificités des territoires.

Ainsi sur la base de ces paramètres, la valeur de la clé de répartition pour l'année 2020 a été fixée à hauteur de 65,05 % pour la CINOR et de 34,95 % pour la CIREST.

Vous constaterez de même au fil de ces pages que le SYDNE continue à maîtriser son budget et que notre compte administratif 2020 affiche un résultat positif de l'ordre de **2,3 M€** dont **1,2 M€** en fonctionnement et **1,1 M€** en Investissement.

Il faut de même souligner toujours la stabilisation de l'effectif du SYDNE en 2020 qui a été porté à 9 agents depuis fin 2017 et avec le maintien de la mutualisation de « services support ».

C'est ainsi que le SYDNE a mis en œuvre pour l'année 2020, un budget **de fonctionnement de 22 026 268,44 €** pour assurer les prestations de service en matière de traitement des déchets et un **budget d'investissement de 193 372,11 €** consacré principalement à nos équipements de traitement de déchets verts tels que la plate-forme de compostage de Sainte-Rose et la plate-forme de broyage de la Jamaïque à Saint Denis ainsi qu'aux études de faisabilité en vue de la réalisation d'une ISDU.

Pour cette année d'exercice 2020, pour une population **335 484 habitants** ce sont globalement **206 366 tonnes de déchets** qui ont été traitées par le SYDNE sur le bassin Nord et Est.

Il est à noter que sur ces 206 366 tonnes traitées, **137 658 tonnes** (soit **67%**) sont encore destinées à l'enfouissement. Ainsi, le **tonnage valorisé** est de **68 708 tonnes** soit **33%** en 2020.

C'est pourquoi, à l'aune de la saturation de l'installation de stockage des déchets, et dans le cadre d'une politique de gestion de déchets volontariste et vertueux, le SYDNE a choisi de changer résolument de mode de traitement afin de mettre en œuvre à très court terme les solutions de tri optimisé. Celle-ci vise à optimiser le recyclage et la valorisation des déchets en s'affranchissant de la solution tout enfouissement dans le cadre de notre scénario multi-filières de traitement et de valorisation des déchets ménagers et assimilés.



HISTORIQUE 2015-2020

LES ETAPES CLEF LORS DE LA CREATION DU SYDNE.

Les EPCI du Nord et de l'Est de la Réunion ont uni leurs compétences en vue de la création d'un syndicat intercommunal de traitement des déchets ménagers et assimilés sur le bassin Nord-Est.

Après approbation des statuts en décembre 2014 par le Préfet de Région, SYDNE voit donc officiellement le jour, le 11 février 2015 lors du premier comité à l'élection officielle du Président. La CINOR et la CIREST se sont unies pour mettre en œuvre une compétence, celle du traitement des déchets ménagers et assimilés entendue comme « toute opération ou tout procédé de valorisation ou d'élimination des déchets et, le cas échéant, toute opération ou tout procédé de préparation en vue de leur réutilisation et de leur recyclage » et incluant « le développement des méthodes de valorisation énergétique des déchets (y compris, la production et la vente de cette énergie) ».

Cette compétence s'exerce sur 9 communes et concerne une population de 335 484 habitants. (source INSEE 2017).

Aussi depuis le 1er janvier 2015, le transfert des compétences et de l'ensemble des équipements et services publics jusque-là gérés par les intercommunalités, a été acté. La mise en place du syndicat a été prévue pour le mois de mai 2015 avec le transfert effectif des budgets des deux EPCI.

Sur le plan pratique, le SYDNE gère désormais tous les équipements liés au traitement des déchets (plateforme de broyage, de compostage du bassin Nord et Est...). Il est à noter que les centres de transit ne sont pas intégrés dans le périmètre de compétence du syndicat.

La création du SYDNE a nécessité plusieurs étapes :

- **25 septembre 2014 : délibération de la CINOR en vue de la création du SYDNE ;**
- **02 octobre 2014 : délibération de la CIREST visant à créer SYDNE ;**
- **17 octobre 2014 : délibération du Département Réunion ;**
- **25 octobre 2014 : délibération de la Région Réunion ;**
- **24 décembre 2014 : prise d'un arrêté par le Préfet de la Réunion autorisant la création du SYDNE (Syndicat intercommunal de traitement des Déchets du Nord et de l'Est)**
- **11 février 2015 : installation du Comité Syndical et élection du Président, des Vice-Présidents et membres du Bureau...**

- **En 2018, 4 comités syndicaux se sont réunis, 5 comités en 2019.**
- **Fin 2019 : retrait du Département Réunion au sein du SYDNE du fait de la Loi Nôtre transférant la compétence « planification des déchets » aux Régions.**
- **Août 2020 : Installation du nouveau comité syndical**

Après l'installation du nouveau comité syndical constitué de **six élus de la CINOR, quatre élus de la CIREST, et un élu de la Région**, il a été procédé à l'élection du Président, des vice-présidents, des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) et de la Commission de délégation de Service Public (CSP). Monsieur Michel VERGOZ (Maire de Sainte-Rose et 1er Vice-Président CIREST) a été élu Président du syndicat et Monsieur André M'VOULAMA (élu CINOR), 1er Vice-Président.

- **Et 7 comités se sont réunis en 2020.**



REPERES 2020

Une représentation synthétique des données quantitative, qualitative et financière de l'activité du SYDNE pour l'exercice 2020 (données CA 2020).

INDICATEURS D'ACTIVITES

206 366 tonnes de déchets traités en 2020 par le SYDNE pour une population de 335 484 habitants.

Population	325 220 hab	329 680 hab	332 993 hab	334 398 hab	335 484 hab
DECHETS TRAITES (en tonne)	2016	2017	2018	2019	2020
Collectes sélectives (hors verre)	7 421	7 900	7 772	7 618	6 243
Verre	3 340	3 566	3 694	3 843	4 005
Déchets verts PAP et déchèteries	39 984	41 154	45 003	38 776	39 972
Ordures ménagères	92 212	90 973	89 108	91 704	91 534
Encombrants PAP, déchèteries,caissons	42 549	44 266	47 059	45 405	41 239
Inertes déchetteries	7 507	8 065	6 515	7 862	10 440
Métaux et VHU	5 587	5 752	5 841	6 115	5 521
DEEE	1 870	1 957	1 945	2 162	2 214
Autres filière REP	228	183	210	282	313
Refus tri déchets verts	3 247	744	1 075	748	1 199
Refus tri collecte sélective	2 404	2 470	2 816	2 784	3 686
TOTAL	206 350	207 030	211 038	207 299	206 366

MODES DE TRAITEMENT (en tonne)	2016	2017	2018	2019	2020
Centre de tri	7 421	7 900	7 752	7 618	6 243
Centre de valorisation organique	39 984	41 154	45 003	38 776	39 972
Installation de stockage	143 508	143 763	143 163	140 641	137 658

VALORISATION (en tonne)	2016	2017	2018	2019	2020
Valorisation matière	21 339	22 113	22 873	27 882	28 737
Valorisation organique	39 984	41 154	45 003	38 776	39 972
TOTAL	61 323	63 267	67 876	66 658	68 709

COÛTS DE TRAITEMENT (en € TTC)	2016	2017	2018	2019	2020
Charges de personnel+Elus	517 663,00 €	629 070,00 €	698 910,08 €	715 993,55 €	717 628,91 €
Conventions services	336 058,00 €	240 167,00 €	108 075,73 €	95 054,00 €	95 054,00 €
Traitement des OMR...+INE	13 001 133,00 €	13 744 854,00 €	14 503 126,00 €	14 577 594,40 €	14 550 365,30 €
Tri des collectes sélectives	2 212 648,00 €	2 708 752,00 €	2 840 182,00 €	2 813 858,63 €	2 809 115,91 €
Traitement des déchets verts	2 711 891,00 €	2 964 254,00 €	3 776 016,56 €	3 140 937,10 €	3 405 275,41 €
Traitement des métaux,DM	29 544,00 €	99 195,00 €	32 904,00 €	51 409,00 €	250,95 €
Traitement des pneus			9 091,00 €	13 722,24 €	19 849,42 €
Autres dépenses	640 270,00 €	446 199,00 €	402 955,38 €	121 913,67 €	428 728,54 €
TOTAL	19 449 207,00 €	20 832 491,00 €	22 371 260,75 €	21 530 482,59 €	22 026 268,44 €

BUDGET (dépenses en € TTC)	2016	2017	2018	2019	2020
Fonctionnement	19 449 207,00 €	20 832 491,00 €	22 371 260,75 €	21 530 482,59 €	22 026 268,44 €
Investissement	369 251,00 €	1 389 837,00 €	399 232,72 €	64 643,33 €	193 372,11 €
TOTAL	19 818 458,00 €	22 222 328,00 €	22 770 492,47 €	21 595 125,92 €	22 219 640,55 €

5





Historique 2015-2020.....	3
Les étapes clef lors de la création du SYDNE.....	3
Repères 2020.....	4

PARTIE 1: PRESENTATION GENERALE.....8

A- TERRITOIRE.....	8
B- COMPETENCES.....	9
C- INSTANCES.....	9
1 ◇ LE COMITE ET LE BUREAU SYNDICAL.....	9
2 ◇ L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE : STRUCTURATION DU SYDNE.....	10
3 ◇ ORGANIGRAMME DE FONCTIONNEMENT DU SYDNE.....	11
4 ◇ AUTRES ELEMENTS DE FONCTIONNEMENT : L'AJUSTEMENT DE LA CONTRIBUTION SYNDICALE.....	12
5 ◇ SITE INTERNET DU SYDNE.....	12

PARTIE 2: COMMANDE PUBLIQUE ET CONTRATS DE VALORISATION 14

A- MARCHES PUBLICS DE SERVICE ET AUTRES.....	14
B- CONTRATS DE VALORISATION.....	17

PARTIE 3: EQUIPEMENTS ET MODES DE TRAITEMENT.....19

A- EQUIPEMENTS.....	19
B- MODE DE VALORISATION ET DE TRAITEMENT.....	20

PARTIE 4: ACTIONS 2020 ET ORIENTATIONS FUTURES.....21

A- STRATEGIE MULTI FILIERES DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES.....	21
1 ◇ LE CVMF D'INOVEST.....	22
2 ◇ UNITE DE VALORISATION ÉNERGETIQUE (UVE) :.....	23
3 ◇ INSTALLATION DE STOCKAGE DE DECHETS ULTIMES (ISDU) :.....	23
B- VALORISATION ORGANIQUE : LES EQUIPEMENTS DE VALORISATION DES DECHETS VERTS.....	24
1 ◇ TRAITEMENT DES DECHETS VERTS DE LA PLATEFORME DE LA JAMAÏQUE :.....	24
2 ◇ TRAITEMENT DES DECHETS VERTS SUR LE SITE DE SAINTE-ROSE :.....	24
3 ◇ TRAITEMENT DES DECHETS VERTS SUR LES SITES DES PRESTATAIRES :.....	25
4 ◇ PERSPECTIVES ET PROJETS EN MATIERE DE TRAITEMENT DES DECHETS VERTS.....	26
C- VALORISATION MATIERE.....	27
1 ◇ TRI ET VALORISATION DES DECHETS RECYCLABLES SECS.....	28
2 ◇ VALORISATION DES AUTRES DECHETS.....	28
D- LE TRAITEMENT PAR STOCKAGE DES DECHETS DITS ULTIMES.....	29
1 ◇ LE TRAITEMENT ACTUEL DES DECHETS NON DANGEREUX.....	30
2 ◇ LA REALISATION D'UNE NOUVELLE INSTALLATION DE STOCKAGE DE DECHETS ULTIMES (ISDU).....	31

PARTIE 5: INDICATEURS TECHNIQUES : LE TONNAGE TRAITE.....33

1 ◇ LES PLATEFORMES DE BROYAGE ET DE COMPOSTAGE DES DECHETS VERTS.....	33
2 ◇ LE CENTRE DE TRI.....	33
3 ◇ L'INSTALLATION DE STOCKAGE DES DECHETS NON DANGEREUX (ISDND).....	34





4 ◇ AUTRES DECHETS TRAITES	35
Synoptique de traitement des dechets du bassin nord et est de LA REUNION en 2020.....	38
<u>PARTIE 6: INDICATEURS FINANCIERS : LE BUDGET</u>	<u>39</u>
A- LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT	39
1 ◇ DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	39
2 ◇ RECETTES DE FONCTIONNEMENT	40
Dépenses de fonctionnement en 2020.....	41
Recettes de fonctionnement en 2020	41
B- LE BUDGET D'INVESTISSEMENT	42
1 ◇ DEPENSES D'INVESTISSEMENT	42
2 ◇ RECETTES D'INVESTISSEMENT	42
Dépenses d'investissement en 2020.....	43
Recettes d'investissement en 2020	43
C- SYNTHESE SUR LE COUT DE TRAITEMENT DES DECHETS	44
GLOSSAIRE	47
NOS PARTENAIRES.....	49
ANNEXE 1 :	51
LISTE DES DELIBERATIONS DU SYDNE EN 2020	51
ANNEXE 2 :	54
FICHE D'IDENTITE DES EQUIPEMENTS DE DECHETS DU NORD-EST.....	54



Partie 1: PRESENTATION GENERALE

SYDNE, bassin Nord et Est de La Réunion.

A- TERRITOIRE

Et communes membres

Le SYDNE, Syndicat de Traitement des Déchets du Nord et de l'Est de La Réunion, est un syndicat mixte ouvert. Il a pour objet le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés sur le bassin Nord et Est de La Réunion. Depuis la mi-septembre 2015, le siège du SYDNE est à Sainte-Marie (10 rue Pierre Marinier). Le territoire du syndicat s'étend sur une superficie de l'ordre de 102 713 hectares.

Créé par arrêté préfectoral n°5367/SG-DRTCv-1 du 24 décembre 2014, il regroupe, 2 structures intercommunales (communautés d'agglomération) la CINOR et la CIREST soit 9 communes pour une population totale de **335 484 habitants** (Saint-Denis, Sainte-Marie, Sainte-Suzanne, Saint-André, Salazie, Bras-Panon, Saint-Benoît, La Plaine des Palmistes et Sainte-Rose) et la Région.



Source : recensement INSEE : population légale en janvier 2017 en vigueur au 1^{er} janvier 2020

B- COMPETENCES

Et missions

Les deux EPCI ont transféré au SYDNE la compétence « traitement des déchets ménagers et assimilés » mais conservent la compétence « collecte et prévention des déchets ménagers ». Dans la pratique, chaque collectivité membre continue de s'occuper des différentes collectes et de la gestion des déchèteries ainsi que du transit et confie les déchets collectés au SYDNE.

Ainsi, la « compétence traitement » comprend :

- ↳ Le tri,
- ↳ La valorisation matière des matériaux recyclables,
- ↳ La valorisation organique,
- ↳ La valorisation énergétique,
- ↳ L'enfouissement.

Le SYDNE traite donc les déchets recyclables issus des collectes sélectives, les ordures ménagères résiduelles, les encombrants, les déchets des déchèteries issus des particuliers et des professionnels ainsi que ceux des artisans, des commerçants qui sont collectés en mélange avec ceux des ménages via un contrat de redevance spéciale d'élimination.

Les missions principales du SYDNE consistent donc en :

- ➔ La gestion du traitement des déchets produits en optimisant l'exploitation des équipements existants ou en ayant recours à des prestataires de traitement extérieurs,
- ➔ L'organisation et la mise en œuvre d'une nouvelle politique de valorisation des déchets ménagers collectés sur l'ensemble de son territoire, à travers la réalisation de nouveaux équipements performants et respectueux de l'environnement.

C- INSTANCES

Et organisation fonctionnelle

1 ♦ Le Comité et le Bureau syndical

Le SYDNE est administré par un comité syndical qui définit la politique du syndicat, vote le budget, décide des investissements et de modalités de gestion du service. Ce dernier est composé de délégués désignés par les assemblées délibérantes de chacun des adhérents du syndicat. Chaque délégué titulaire a un suppléant désigné en même temps et dans les mêmes conditions qui siège uniquement en l'absence du délégué titulaire avec voix délibérative.



SIEGE DU SYNDICAT



Les 11 membres du comité et du bureau syndical

Composition du Comité Syndical

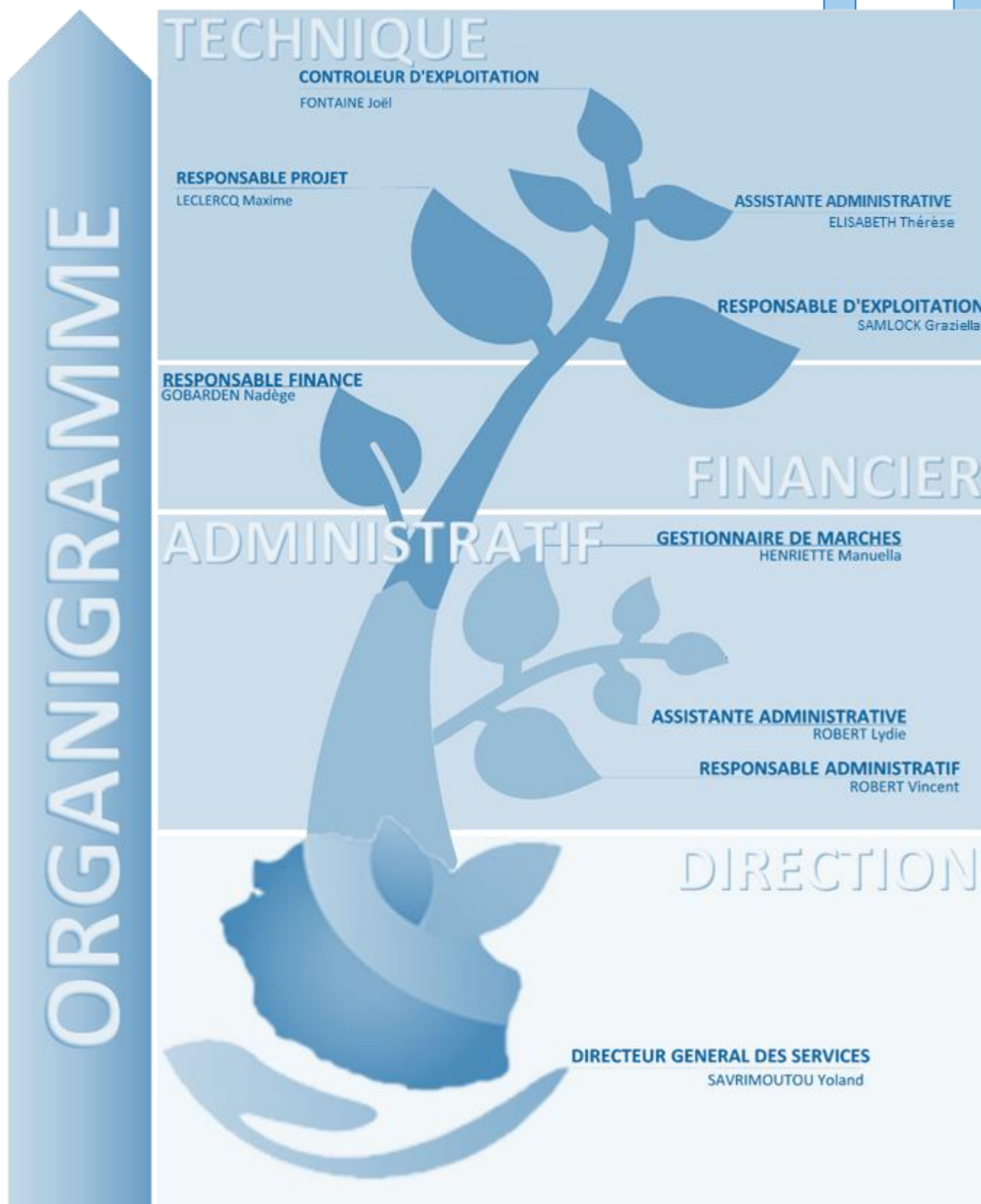
Collectivités	Membres	Titulaires	Suppléants
CIREST	Président	Michel VERGOZ	Sidoleine PAPAYA
CINOR	1 ^{er} Vice-Président	André M'VOULAMA	Marie-Line SOUBADOU
CIREST	2 ^{ème} Vice-Président	Joé BEDIER	Elodie PRAUD
CINOR	3 ^{ème} Vice-Président	James CLAIN	Didier GOPAL
CINOR	Élus	Maurice GIRONCEL	Daniel ALAMELOU
CINOR	Élus	Ramata TOURE	Johanna COUTANDY
CINOR	Élus	Jacques LOWINSKY	Jean-Pierre MARCHAU
CINOR	Élus	Joëlle RAHARINOSY	Monique ORPHE
CIREST	Élus	Patrice SELLY	Odile DAMOUR
CIREST	Élus	Jeannick ATCHAPA	Johnny PAYET
REGION REUNION	Élus	Mickaël SIHOU	Christian ANNETTE

2 ♦ L'organisation administrative : structuration du SYDNE

En 2020, l'équipe du SYDNE est composée de 9 collaborateurs organisés en 3 pôles et deux contrats d'apprentissage. La convention de mutualisation de « services support » Informatique - Finances – Ressources Humaines a été maintenue en 2020.



3 ♦ Organigramme de fonctionnement du SYDNE



4 ♦ **Autres éléments de fonctionnement : l'ajustement de la contribution syndicale**

En 2020, la contribution des EPCI membres est calculée selon une clé de répartition évoquée ci -avant. Cette clé de répartition est de **65,05%** pour la **CINOR** et **34,95%** pour la **CIREST** et s'applique sur l'ensemble des dépenses du Syndicat.

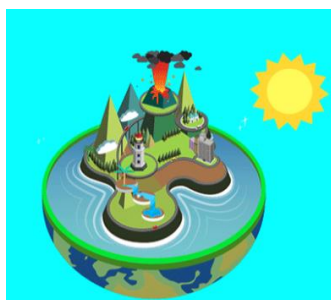
Il a été convenu de maintenir pour 2020, la clé de répartition de la contribution de chaque EPCI qui ne tienne pas compte uniquement du tonnage de déchets produit par chaque agglomération.

En effet l'ajustement de cette contribution prend en compte les différences affichées, en matière de potentiel fiscal des territoires, de population, pour tenir compte au mieux des spécificités des territoires.

5 ♦ **Site Internet du SYDNE**

En 2017, le syndicat a mis en place un site Web.

Cet outil de communication est disponible sous le lien www.sydney.re.



SYDNE, LE TRAITEMENT RESPONSABLE DES DÉCHETS

Il a pour objet principal de présenter la structure du syndicat, ses activités, ses équipements, son fonctionnement, ses projets, etc...

Mais plus largement, il a également vocation de faire découvrir au grand public, petits et grands, le monde des déchets afin qu'ils puissent également en être acteur.

A ce titre, il intègre des jeux et quiz, des actualités, des chiffres, un lien de contact pour le public auprès du SYDNE.





Partie 2: COMMANDE PUBLIQUE ET CONTRATS DE VALORISATION

SYDNE gère l'ensemble des prestations de traitement des déchets ménagers.

A- MARCHES PUBLICS DE SERVICE ET AUTRES



Le traitement et la valorisation des déchets nécessitent de passer de nombreux marchés publics, selon diverses procédures (appels d'offres ouverts, marchés à procédure adaptée...), auprès de divers prestataires.

Objet du contrat	Titulaire du contrat	Début du contrat	Fin de contrat	Localisation des équipements de traitement
Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDnD)				
Stockage des déchets non dangereux du SYDNE	SUEZ RV REUNION	02/01/2016	01/01/2021 (2 ans reconductible 3 fois un an = 5 ans)	Sainte-Suzanne
Valorisation des Ordures ménagères résiduelles et des Encombrants				
Marché de prestation de service de tri, traitement, stockage, valorisation, enfouissement et de valorisation des déchets non dangereux pour le compte du SYDNE au centre de valorisation des déchets non dangereux situé sur la commune de Sainte-Suzanne lieu-dit "Les Trois Frères"	INOVEST	21/12/2020 (Suite à notification du 13/11/2017)	29/10/2026 (7 ans à compter du jugement du TA du 29/10/2019)	Sainte-Suzanne
Centres de broyage, de compostage et analyses physico-chimique des déchets verts				
Valorisation des déchets verts issus du centre de transit de la Jamaïque (lot 1)	NICOLLIN REUNION transport Sous-traitant Recyclage de l'Ouest	20/06/2016	Avenant jusqu'au 31/05/2022	Saint-Denis
Valorisation des déchets verts réceptionnée sur la plate-forme de broyage de la Jamaïque (lot 2)	SUEZ RV REUNION	07/07/2016	06/07/2021 (2 ans reconductible 3 fois un an = 5 ans)	Saint-Denis
Exploitation de la plateforme de compostage des déchets verts située à Sainte-Rose	GREEN TROPICAL CIRCLE	06/06/2017	05/06/2022 (5 ans)	Sainte-Rose
Valorisation des déchets verts du SYDNE Bassin Est	CITEVA Sous-traitant DSDN	02/12/2016	30/09/2020	Saint-André
Valorisation des déchets métalliques en vrac issus des déchetteries ou autres sites de transit ou de traitement du secteur Nord du SYDNE	CDA A	03/11/2020	02/05/2021 (6 mois)	Nord de La Réunion
Centre de tri de déchets recyclables				
Reprise des papiers issus de la collecte sélective sur le territoire du SYDNE, éligibles aux soutiens financiers de CITEO.	VALOI	02/01/2020	01/01/2021	Sainte-Marie



Tri et conditionnement des déchets recyclables du SYDNE	VAL OI	02/01/2017	01/01/2021 <small>(1 an reconductible 3 fois un an = 4 ans)</small>	Sainte-Marie
Valorisations des pneus usagés	SOLYVAL	24/04/2015	23/06/2020	Le Port
Convention constitutive d'un groupement de commandes (CINOR/SYDNE/CIREST)				
Dépollution et Valorisation des Déchets métalliques				
Collecte et valorisation des véhicules hors d'usage et épaves de moins de 3,5 tonnes (lot 1)	A2P	01/03/2019	01/03/2020	A2P La Possession
Enlèvement et valorisation des déchets métalliques collectés sur voies publiques (lot 2)	A2P	01/03/2019	01/03/2020	A2P La Possession
Enlèvement et valorisation des déchets métalliques en vrac sur le territoire de la CIREST	CDA A	01/01/2019	01/01/2021	CRMM Sainte-Marie
Prestations intellectuelles : Conseil Juridique				
Droit de l'Urbanisme, de la construction et de la gestion des équipements, de l'aménagement, de l'environnement, droit de la domanialité publique et privé et des procédures d'acquisition et de cessions de biens immobiliers (lot 1)	SELARL PARME AVOCATS	17/06/2017	16/06/2020	
Droit de la commande publique (passation et exécution lot 2)	Alain Bensoussan Selas	17/06/2017	16/06/2020	
Finances publiques et droit fiscal applicable à l'EPCI (lot 3)	LLC et ASSOCIES	17/06/2017	16/06/2020	
Droit applicable en matière de fonctionnement institutionnel de l'EPCI, droit de la responsabilité (lot 4)	Alain Bensoussan Selas	17/06/2017	16/06/2020	
Prestations intellectuelles : Etudes techniques				
Mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la plateforme de compostage de déchets verts de Sainte-Rose du SYDNE	IDEM'S	04/11/2020	25/11/2023	PFC DV Ste- Rose du SYDNE
Mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'ouvrage de rejet de la plateforme de broyage de déchets verts de la Jamaïque du SYDNE	ARTELIA	18/05/2020	11/06/2023	PFB DV Jamaïque du SYDNE
Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la définition et la conception d'une ISDU sur le territoire du SYDNE	ANTEA	01/04/2019	18/04/2021	Projet ISDU SYDNE
Investigations géotechniques sur Sainte-Suzanne (ISDU)	GEOLITHE	10/12/2020	01/03/2022	Projet ISDU SYDNE
Mission de maîtrise d'œuvre pour la création d'une plateforme de traitement de déchets verts sur le secteur de La Montagne	ARTELIA	24/09/2020	19/10/2024	Projet PF DV La Montagne SYDNE
Etude de faisabilité et programmation en vue de l'implantation d'une unité de traitement des DV sur Saint-Benoît	GIRUS GE	07/06/2017	30/04/2020	Projet PF DV Saint-Benoît SYDNE





Mission de maîtrise d'œuvre pour la création d'une plateforme de traitement de déchets verts sur Saint-Benoît	SAFEGE	10/12/2020	16/06/2025	Projet PF DV Saint-Benoît SYDNE
Etude de programmation de la fonction de tri recyclables secs des déchets ménagers et assimilés à La Réunion	GIRUS GE	27/06/2018	31/12/2020	La Réunion



B- CONTRATS DE VALORISATION

Le tri et le recyclage génèrent trois recettes différentes :

- **Contrats CITEO**

CITEO est un éco-organisme en charge du recyclage des emballages ménagers et des papiers graphiques. Elle naît de la fusion en septembre 2019 d'Eco-Emballages et d'Eco folio. L'activité de CITEO est réglementée par un agrément d'Etat pour une durée de 5 ans. La mission de CITEO est d'organiser, piloter et développer le recyclage des emballages et des papiers mis en marché en France dans le cadre de la Responsabilité Elargie du Producteur.

- **Emballages ménagers**

Le barème F du CAP (Contrat pour l'Action et la Performance) finance le dispositif de collecte sélective en encourageant, en incitant et en valorisant la performance de chaque collectivité dans le respect des objectifs du Grenelle de l'environnement.

Ce contrat initialement prévu pour 5 ans a été signé par les deux EPCI jusqu'en décembre 2019. Des discussions sont en cours pour redéfinir les conditions du contrat et éventuellement le reconduire.

Le calcul des soutiens reversés aux collectivités intègre notamment la quantité de matériaux recyclés, la performance du recyclage, le respect d'un niveau de qualité des matériaux, les actions de communication et de sensibilisation sur les gestes de tri, l'aspect de développement durable...

- **Papiers Graphiques**

Les EPCI ont choisi de signer le contrat Papiers Graphiques avec CITEO pour une durée de 5 ans (2018-2022). Ce contrat permet de financer et accompagner la collecte, le tri et le recyclage des papiers. Son action vise un développement durable de la filière papier.

- **Contrat de valorisation des papiers et des Journaux/Revue/Magazines**

Le SYDNE est signataire d'un contrat de prestation de service concernant la valorisation des Papiers/Journaux/Magazines avec la société VALOI. Ce contrat s'est déroulé du 2 janvier 2020 au 31 décembre 2020.

La totalité des soutiens financiers issus de CITEO est directement perçue par les collectivités membres (CINOR et CIREST).





Partie 3: EQUIPEMENTS ET MODES DE TRAITEMENT

Les équipements de traitement du SYDNE sont répartis sur le secteur Nord et Est pour relier et fédérer l'ensemble du territoire.

A- EQUIPEMENTS

SYDNE s'appuie sur les équipements suivants pour assurer sa compétence de traitement des déchets ménagers et assimilés :

	LOCALISATION	EQUIPEMENTS
	Le Port	Centre de pneus au Port (SOLYVAL)
	La Possession	Centre de récupération de déchets : Véhicules Hors d'usage, métaux et autres (A2P)
	Saint-Paul	Plateforme de broyage des déchets verts (Recyclage de l'Ouest)
BASSIN NORD	Sainte-Marie	Centre Véhicules Hors d'usage (CDAA)
	Saint-Denis	Plateforme de transit de déchets verts de La Jamaïque (CINOR)
	Saint-Denis	Plateforme de broyage des déchets verts de La Jamaïque (SYDNE)
	Sainte-Suzanne	Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (SUEZ)
	Sainte-Marie	Centre de tri des déchets d'emballages recyclables secs (VAL OI)
BASSIN EST	Sainte-Rose	Plateforme de compostage des déchets verts de Sainte-Rose (SYDNE)
	Saint-André	Plateforme de broyage des déchets verts de Ravine Creuse (DSDN)

En annexe, la fiche d'identité de chaque équipement indique son objet et son fonctionnement.



B- MODE DE VALORISATION ET DE TRAITEMENT

La destination et le mode de traitement de chaque déchet sont référencés ci-après :

Déchets	Installation de traitement ou prise en charge	Mode de traitement
Ordures ménagères résiduelles	ISDnD	Stockage, puis valorisation mi-décembre 2020
Encombrants	ISDnD	Stockage, puis valorisation mi-décembre 2020
Gravats/Inertes	ISDnD	Valorisation/Réemploi
EMR & JRM	Centre de tri VAL OI	Tri et recyclage
Cartons	Centre de tri VAL OI	Tri et recyclage
Verre	Prestataires	Recyclage
Déchets verts	Plateforme broyage ou compostage	Broyage, compostage
Métaux	Prestataires CDAA & A2P	Tri et recyclage
Pneus	Prestataires SOLYVAL	Recyclage

Note sur l'évolution notable de la valorisation des déchets du SYDNE, au cours de l'année 2020 :

Dans le cadre de la stratégie de traitement des déchets du SYDNE (optimisation de la valorisation des déchets et sortie du tout enfouissement), l'année 2020 constitue l'année charnière d'une évolution notable.

En effet, suite à la mise en service du CVMF (Centre de Valorisation Multi Filière) de la société INOVEST, le marché de prestation de service de tri, traitement, stockage, valorisation, enfouissement et de valorisation des déchets non dangereux pour le compte du SYDNE au centre de valorisation des déchets non dangereux situé sur la commune de Sainte-Suzanne lieu-dit "Les Trois Frères" (marché dit « MN48 ») a fait l'objet d'un ordre de service de démarrage des prestations en date du 21 décembre 2020. Depuis lors, les principaux déchets du SYDNE (Ordures ménagères résiduelles, encombrants, refus de tri déchets verts, refus de tri de collecte sélective) ne font plus l'objet d'une élimination par enfouissement, mais font l'objet d'une valorisation.



Partie 4: ACTIONS 2020 ET ORIENTATIONS FUTURES

Le syndicat présente les actions menées pour l'année 2020, ainsi que ces nouvelles orientations en matière de traitement des déchets sur le territoire Nord-Est.

21

A- STRATEGIE MULTI FILIERES DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Le SYDNE vise à mettre en œuvre à courte échéance une stratégie de traitement multi-filières des déchets qui soit pérenne et durable. Sa stratégie s'inscrit dans le cadre et les objectifs suivants :

- **La maîtrise financière** du budget de la collectivité et de la contribution des ménages ;
- **Le respect des enjeux environnementaux et sanitaires** du territoire en termes de :
 - ✓ **Conformité à la réglementation environnementale** de la démarche et des équipements de traitement de déchets mis en œuvre (Code de l'Environnement et Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte) pour une économie circulaire ;
 - ✓ **Continuité de service** des filières de traitement de déchets grâce aux équipements mis en œuvre ;
 - ✓ **Sortie du tout enfouissement des déchets**, mode de traitement en fin de vie, à la trajectoire fiscale incompatible avec une maîtrise financière (envol de la TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes).
- **L'acceptation sociétale de la démarche qui se traduit par :**
 - ✓ **La transparence et le partage** de la stratégie du syndicat auprès de la population et de leurs représentants élus ;
 - ✓ **Le développement de l'emploi local.**

Concrètement, la démarche du SYDNE repose sur la mise en œuvre de trois équipements de traitement de déchets structurants, complémentaires et interdépendants :

- **Le CVMF : Centre de Valorisation Multi Filière de la société INOVEST :**

Le traitement optimisé des OMR (Ordures Ménagères Résiduelles) et des ENC (Encombrants) est prévu sur la base de la passation d'un marché négocié de prestations de service (marché « MN48 »). Ce service a pour objectifs :

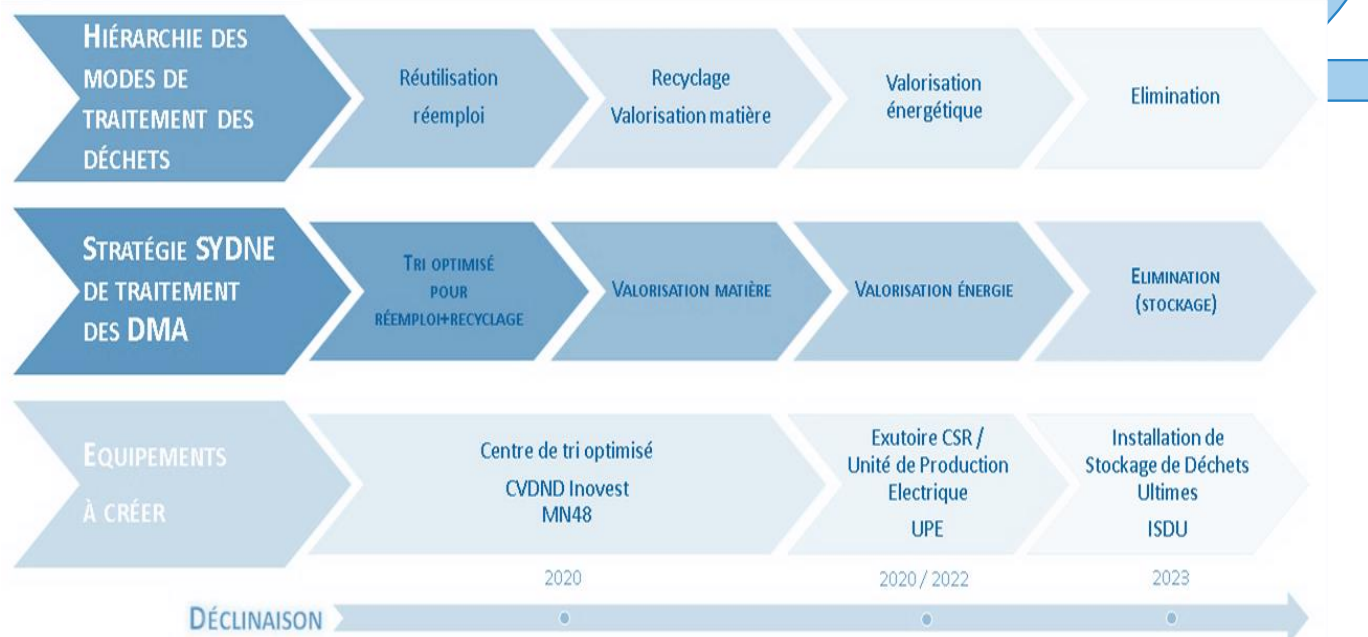
 - ✓ La séparation des flux pour permettre la valorisation (matière, organique et énergétique) des déchets ménagers collectés ;
 - ✓ La préparation d'un CSR (Combustible Solide de Récupération) à partir des matières à fort pouvoir calorifique des déchets, à des fins de valorisation énergétique ;

Ce premier équipement de traitement des déchets est désormais opérationnel depuis décembre 2020
- **L'UVE : L'Unité de Valorisation Energétique (four dédié)** utilisant le Combustible Solide de Récupération (CSR) produit comme combustible principal afin de contribuer à la substitution de combustible fossile tel que le charbon.
- **L'ISDU : L'Installation de Stockage de Déchets Ultimes de Franche Terre**, qui visera à assurer l'élimination des Déchets Ultimes du territoire qui n'auront pu faire l'objet d'une valorisation.

Au vu de ces enjeux fondamentaux, et pour concrétiser la stratégie du SYDNE, les élus du SYDNE ont entériné à la majorité, en Comité Syndical du 1^{er} décembre 2020 les orientations stratégiques à propos des trois éléments structurants du traitement multi-filière des déchets du SYDNE.



STRATEGIE DU SYDNE EN MATIERE DE TRAITEMENT MULTI FILIERES DES DECHETS



1 ♦ Le CVMF d'Inovert

Dans le cadre de la stratégie multi-filière du SYDNE, une 1^{ère} étape fut franchie fin 2017 avec la passation, du marché négocié « de prestations de service de tri, traitement, stockage, enfouissement et de valorisation des déchets ménagers et assimilés pour le compte du SYDNE au centre de valorisation des déchets non dangereux situé sur la Commune de Sainte-Suzanne, lieu-dit les trois frères », avec la société INOVEST.

Cet équipement a fait l'objet des autorisations nécessaires au titre du Code de l'Environnement (réglementation ICPE), via un arrêté délivré par le Préfet le 15/09/2016, et en totale conformité avec le plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux (PDPGDND) de La Réunion du 23 juin 2016 qui prescrit la réalisation d'un seul équipement de ce type sur le territoire nord-est de la Réunion, au vu des besoins de traitement identifiés.

Le CVMF (Centre de Valorisation Multi Filières) d'INOVEST a connu un report dans sa mise en service : initialement prévue au 2^{ème} semestre 2019, elle fut reportée en raison des recours juridiques suivi de la crise sanitaire liée au Covid-19. L'exploitation de cet équipement est désormais effective, puisque les prestations de valorisation et de traitement de déchets définis dans le marché public passé entre SYDNE et INOVEST ont fait l'objet d'un ordre de service de démarrage le 21 décembre 2020.

Bien que le contrat de prestation de services passé entre SYDNE et Inovert fasse actuellement l'objet d'un contentieux juridique, cet équipement constitue désormais la seule et unique installation de tri-préparation de ses déchets concrète et possible d'un point de vue réglementaire, dans les délais impartis (pour assurer une continuité de service public), et à des conditions économiques équilibrées.

Ainsi, ce marché établi permet au SYDNE d'être en capacité de disposer des informations nécessaires afin de définir plus précisément sa politique de gestion multi filières et dimensionner les équipements aval.

En effet ce marché de tri optimisé permet de disposer :

- Des performances attendues sur le tri nécessaire pour extraire les matières valorisables, à partir des déchets ménagers et assimilés (Ordures ménagères résiduelles, Encombrants, ...) ;
- Des caractéristiques du CSR produit, ainsi que des quantités associées ;
- Des engagements sur les prestations prises par INOVEST, et de mesurer leur incidence sur le dimensionnement des équipements avals.



2 ♦ Unité de Valorisation Energétique (UVE) :

Le SYDNE poursuit sa stratégie sur l'utilisation du CSR en substitution du charbon.

L'Unité de Valorisation Energétique (UVE) qui sera dédiée à cette filière assurera la valorisation énergétique du CSR (Combustible Solide de Récupération) qui sera produit sur le CVMF d'Inovest (env. 70 000 t/an).

Il est prévu que la filière de valorisation du CSR soit opérationnelle dès le démarrage de la production de ce combustible par Inovest. Cette pérennisation se produira en deux temps, sous couvert du contrôle et de la validation du SYDNE, au regard de sa compétence de traitement des DMA :

- En premier lieu dès 2020 transitoirement par Inovest, tel que prévu à son contrat de prestation de service (hypothèse privilégiée : export temporaire du CSR pour valorisation énergétique extra territoriale),
- Puis par la mise en service d'une UVE :
 - ✓ Valorisation en centrale thermique : Il s'agit de l'hypothèse privilégiée. En ce sens, l'exploitant de la centrale thermique de Bois rouge à St-André, Albioma, prévoit d'intégrer sur le site actuel une unité de combustion, un four dédié aux CSR. Les partenaires INOVEST et ALBIOMA œuvrent au développement de cette filière CSR du territoire.
 - ✓ Valorisation mutualisée avec ILEVA : le syndicat de traitement des DMA du territoire sud-ouest de la Réunion a opté pour la mise en œuvre de ses équipements de traitement de déchets, dont une unité de valorisation énergétique des CSR. Les deux syndicats étudient actuellement 2 voies potentielles pour cette éventuelle mutualisation : une hypothèse transitoire (dans l'attente de l'UVE Albioma et de la montée en production des CSR d'ILEVA), et une hypothèse de plus long terme.

3 ♦ Installation de Stockage de Déchets Ultimes (ISDU) :

Les Déchets Ultimes de nature non dangereuse, principalement issus des installations de traitement de déchets du territoire du SYDNE (CVMF, UVE, ou autre origine en second lieu) qui n'auront pu faire l'objet d'une valorisation seront enfouis au sein d'une nouvelle Installation de Stockage de Déchets Ultimes (ISDU), portée par le syndicat.

Suite aux recherches foncières menées de 2014 à 2019 par le BRGM pour le compte du SYDNE qui avaient conduit à la mise en exergue de l'emprise foncière dite « SS1 », meilleur site parmi ceux identifiés, le SYDNE a posé un acte important à fin 2020 concernant l'avancement de ce projet.

En effet, par délibération de son Comité Syndical, réuni le 1^{er} décembre 2020 et à l'unanimité de ses membres présents, il a été décidé du choix définitif de l'implantation de l'ISDU du SYDNE sur le site dit « SS1 » situé à Sainte-Suzanne, au lieu-dit Franche Terre.

Dans le cadre de cette délibération (cf. résolution n°3 de la décision n°2020/6-08 du Comité Syndical SYDNE en séance du mardi 1^{er} décembre 2020), il a également été validé la poursuite des étapes suivantes du projet :

- **Maitrise foncière** (acquisition foncière, par procédure amiable ou expropriation) ;
- **Choix du mode de conception, de réalisation et de gestion de l'ISDU** ;
- **Etudes géotechniques et programmation de conception / réalisation** ;
- **Dossier d'aides ADEME** pour la création d'un centre de stockage ;
- **Volet communication**, selon modalités à définir par le SYDNE.



B- VALORISATION ORGANIQUE : LES EQUIPEMENTS DE VALORISATION DES DECHETS VERTS

1 ♦ **Traitement des déchets verts de la plateforme de la Jamaïque :**

Après avoir fait l'objet d'une déclaration au titre des ICPE depuis février 2016 et suite à des démarches administratives environnementales complémentaires menées par le SYDNE, l'installation a obtenu son Arrêté d'Autorisation d'Exploiter en juin 2016.

Cet arrêté permet l'exploitation de la plateforme à pleine capacité, à savoir 16 000 tonnes par an de déchets verts traités par broyage, ce qui représente environ 40 % du gisement global du SYDNE.

Le marché attribué en 2016 à la société SUEZ pour mettre en œuvre son fonctionnement s'est poursuivi en 2018 et 2019 dans le cadre d'une tranche ferme qui consiste en le broyage des déchets verts préalablement triés, suivi de leur écoulement dans une filière conforme à la réglementation. Le tonnage traité en 2019 sur cette plateforme est de 12 961 tonnes.

En parallèle, au cours du 2^{ème} semestre 2018, la tranche conditionnelle du marché de valorisation des déchets verts issus de ce site, correspondant à une « phase d'essai » de préparation d'une biomasse en vue d'une valorisation énergétique, a été entérinée, en partenariat avec la société ALBIOMA. Elle a été poursuivie en 2019, afin de définir la faisabilité et les opportunités de pérennisation de la filière énergétique des déchets verts de la collectivité à l'échelle industrielle.

L'année 2020 présente une continuité de l'activité de traitement des déchets verts par broyage, au travers du marché de la société SUEZ. Les éléments notables au cours de cette année sur ce site sont les suivants :

- Arrêt temporaire d'activité : entre le 6 et le 31 janvier 2020, le site n'a fait l'objet d'aucune réception de déchets verts pour des raisons de saturation de l'installation. Néanmoins, pour assurer la continuité de service du traitement des déchets verts et dans l'attente d'un retour à la normale, ces derniers furent temporairement détournés sur l'installation de transit de la Jamaïque de la CINOR, sur laquelle le SYDNE exerce une activité de gestion des déchets verts à l'appui d'un prestataire.
- Co-activité : en parallèle, à partir du 6 novembre 2020, le site a fait l'objet d'une co-activité d'exploitation entre l'opérateur SUEZ et NICCOLLIN. Ce dernier était jusqu'à présent installé sur l'installation de transit de la Jamaïque de la CINOR pour assurer une prestation de gestion de déchets pour le compte du SYDNE ; à la demande de la CINOR, afin d'installer un nouveau quai de transit biodéchets sur l'installation de l'EPCI, SYDNE a rapatrié ses activités déchets verts sur son site de la Jamaïque.

2 ♦ **Traitement des déchets verts sur le site de Sainte-Rose :**

Cette plateforme dispose d'une capacité de traitement par compostage de 7 800 tonnes par an de déchets verts entrants soit environ 19 % du gisement global du SYDNE.

Le nouveau marché d'exploitation attribué en juin 2017 à la société GTC (filiale de HC Environnement) aura été en 2018 et 2019 dans sa continuité avec notamment la mise en service d'un nouveau pont de pesée dimensionné pour accueillir tout type de véhicules et permettant un suivi à distance et la mise en œuvre d'un nouveau procédé de compostage basé sur des outils et équipements performants tels qu'un retourneur d'andains mis en service en juin 2018.



L'année 2020 s'inscrit globalement dans la continuité de 2019 en matière de traitement de déchets verts. Elle fut par ailleurs un bon millésime, puisque l'installation a permis de traiter une quantité importante de déchets verts : 8 684 tonnes.

Par ailleurs, suite à une étude du prestataire GTC initiée en 2019 à propos des filières sur le compost grossier (par opposition au 0-20 et 0-40) ou refus de crible qui concluait à la conformité de cette matière vis-à-vis de la norme NFU 44-051 (norme amendements organiques), ces matières valorisables ont pu faire l'objet d'une valorisation par retour au sol durant l'année 2020.

L'année 2020 a fait l'objet du lancement d'une mission de maîtrise d'œuvre concernant la réhabilitation de la plateforme (maître d'œuvre : IDEM'S). Le contenu du programme de l'opération porte sur les éléments de mission suivants :

- Hangar de séchage : il s'agit d'améliorer la surface utile de cette zone de séchage du compost, en optimisant l'aptitude du hangar à la protection des eaux pluviales.
- Locaux du personnel, local d'accueil et séparation des réseaux entre déchèterie et plateforme de compostage : il s'agit de doter le site de ces éléments spécifiques qui sont jusqu'à présent mutualisés avec la déchèterie voisine de la CIREST.
- Bassin de décantation des eaux : réhabilitation de l'ouvrage pour permettre d'optimiser sa maintenance et son entretien.
- Réseau et matériel électrique.
- Portail d'accès.

L'objectif étant d'assurer la continuité de service et d'obtenir un compost de qualité à des coûts optimisés.

3 ♦ Traitement des déchets verts sur les sites des prestataires :

Des marchés lancés et attribués en 2016 dans lesquels la conformité administrative et technique en matière d'Installations Classées pour la Protection de l'Environnement a été exigée, ont permis, en 2019, dans la continuité de 2018, de garantir le traitement du reste du gisement de déchets verts sur des plateformes privées et un écoulement des produits issus des procédés dans le respect de la réglementation.

Sur le Bassin Est, les marchés arrivant à échéance en 2019, une nouvelle procédure a été lancée afin de pouvoir traiter les gisements autres que ceux destinés à la plateforme de compostage.

L'année 2020 a fait l'objet d'un renouvellement de marché de traitement de déchets verts sur le bassin Est. Il a été notifié le 1^{er} octobre 2020 au prestataire DSDN, dans la continuité de sa prestation pour le compte du SYDNE.

Durant l'année 2020, le SYDNE a également exercé une activité de transit de déchets verts sur l'installation de transit de la Jamaïque de la CINOR (via le prestataire NICOLLIN) jusqu'en novembre 2020. Ensuite, le prestataire du SYDNE fut transféré sur le site de broyage de déchets verts de la Jamaïque du SYDNE pour assurer sa mission en co-activité avec la société SUEZ, exploitant du site pour le compte du SYDNE.

Traitement des déchets verts par broyage et compostage sur les sites actuels						Variation 2020/2019
POPULATION SYDNE	325 090 hab	329 680 hab	332 993 hab	334 398hab	335 434hab	
Année	2016	2017	2018	2019	2020	
TOTAL Traité	43 231 tonnes	41 898 tonnes	46 078 tonnes	39 524 tonnes	41 171 tonnes	+4%
TOTAL Valorisé	39 984 tonnes	41 154 tonnes	45 003 tonnes	38 776 tonnes	39 972 tonnes	+3%
Coût de traitement € TTC	2 711 891 €	2 964 254 €	3 776 017 €	3 140 937 €	3 405 275 €	+8,4%

Le tonnage de déchets verts est en augmentation (+1 196 tonnes) par rapport à 2019.



4 ♦ Perspectives et projets en matière de traitement des déchets verts

26

Conformément à la stratégie globale du SYDNE de gestion des déchets verts, le déploiement de nouvelles unités de traitement doit répondre autant que possible à un objectif de répartition territoriale privilégiant l'implantation d'équipements de « semi-proximité ». Ce maillage doit permettre de s'adapter aux schémas de collecte des déchets verts de la CINOR et la CIREST afin de maîtriser le coût global de gestion.

4-1 Projet de plateforme de Traitement des déchets verts sur le site de la Montagne :

Depuis sa création en 2015, le SYDNE, porte un projet d'installation de valorisation des déchets verts, sur le quartier de la Montagne à Saint-Denis.

Ce projet présente un intérêt collectif fort basé sur un principe d'économie circulaire localisé. En effet, il vise à améliorer le cadre de vie et le service public offert aux usagers. Ayant pour objet de gérer les déchets verts de La Montagne en complète autonomie (collecte des déchets verts du quartier par la CINOR, traitement in-situ par le SYDNE, redistribution des broyats préférentiellement aux administrés et aux professionnels de La Montagne, pour une valorisation agricole locale), il contribuera à fournir un service de proximité apte à traiter les cas récurrents de saturation de déchets verts du quartier, à dynamiser l'activité agricole de la zone (besoin en compost et en broyat produit à proximité pour s'affranchir des coûts de transport de la matière), et à désengorger le trafic routier des rampes de La Montagne (les déchets verts du quartier sont actuellement acheminés jusqu'à la Jamaïque).

Néanmoins, la principale difficulté du projet qui participe à son inertie, porte sur la maîtrise foncière de la future installation. En effet, le projet a jusqu'à présent connu quatre opportunités successives de maîtrise foncière :

- Ancienne décharge de La Montagne : La CINOR porte depuis 2014 la réhabilitation de l'ancienne décharge de la Montagne. En parallèle, elle lance un marché de maîtrise d'œuvre relatif à la création d'une plateforme de broyage de déchets verts sur cette décharge, foncier de la municipalité. A sa création, le SYDNE reprend la gestion de cette mission, et initie les études préliminaires de maîtrise d'œuvre, en juin 2016, suite aux avancées de la mission de réhabilitation du site portée par la CINOR. Enfin, en mars 2018, cette opportunité foncière est abandonnée, après conclusions des études de réhabilitation de la décharge de la CINOR qui indiquent que l'implantation d'une installation de traitement de déchets verts sur la décharge induirait des contraintes techniques et financières, ainsi qu'en raison de l'émergence d'une future zone de logements voisins (domaine des Brises). La mission de maîtrise d'œuvre en cours fut résiliée en conséquence ;
- Lieux dits « Motocross », et « Moulin Cader » : Le SYDNE a procédé en septembre 2018 à une étude d'implantation urbanistique sur ces deux emprises foncières potentielles proposées par la commune, afin de définir la meilleure opportunité foncière. Les contraintes urbaines étudiées (SAR, PLU, réglementation installation classée pour le traitement de déchets) indiquaient que l'implantation du projet était plus adéquate sur la zone de Moulin Cader, sous réserve de modification du PLU. Les conclusions de cette étude furent transmises à la mairie qui a été sollicitée pour se positionner sur la demande de maîtrise foncière du SYDNE. Cette requête n'a pu obtenir de suite.
- Jardins de Cocagne : une opportunité foncière a été identifiée en avril 2019 avec l'ALIE (association de réinsertion sociale, qui exploite une activité de maraichage en agriculture biologique dénommée les Jardins de Cocagne, sur une parcelle municipale) et en appui avec les élus locaux de la municipalité, le SYDNE a procédé entre juin et septembre 2019 à une étude urbanistique de la parcelle. Les conclusions de l'analyse indiquent la possibilité d'implantation d'une installation de traitement de déchets verts sous conditions. Dans ce cadre, la ville de Saint-Denis a émis un avis favorable pour la mise à disposition d'une partie de la parcelle visée pour l'implantation d'une installation de traitement de déchets verts, par courrier du 8 novembre 2019.



Suite à cette avancée concernant la mise à disposition foncière, le projet a fait l'objet d'une mission de maîtrise d'œuvre pour la création d'une plateforme de traitement de déchets verts sur le secteur de la Montagne qui a été lancée en septembre 2020 (maître d'œuvre ARTELIA).

Par la suite, l'année 2021 sera consacrée au déroulement des études de conception, puis les travaux devraient être réalisés à partir de l'année 2023.

4-2 Projet de plateforme de Traitement des déchets verts sur Saint-Benoît :

Dans le cadre du développement des activités de traitement de déchets verts, la CIREST a proposé au SYDNE une opportunité foncière pour la réalisation d'une plateforme de traitement de déchets verts sur la commune de Saint Benoît sur un terrain de l'EPCI se situant à proximité de la station d'épuration.

Ainsi, en partenariat avec l'EPCI (propriétaire foncier, collecteur de déchets verts, ancien porteur de projet, et future compétence assainissement), et l'EPFR (portage foncier), le SYDNE a obtenu en 2016 l'accord de la Ville de Saint-Benoît (aspects urbains, potentialités du projet vis-à-vis des boues de la STEP municipale limitrophe) pour effectuer une demande d'adaptation du PLU sur cette zone afin de rendre la zone compatible avec l'implantation d'une installation de traitement de déchets verts, dans le cadre du projet de modification du PLU porté par la ville. Ce projet de modification du PLU en cours d'enquête publique vers fin 2019, devrait être approuvée vers février 2020.

En parallèle, depuis mi 2019, le SYDNE a procédé à la réalisation d'une étude de faisabilité du projet et de programmation des équipements en vue d'étudier et de comparer des procédés de broyage, de compostage et de co-compostage avec les boues de la STEP. Réalisée par le bureau d'études GIRUS, elle fut finalisée début 2020 (réalisation d'un programme de maîtrise d'œuvre).

Dans ce cadre, un maître d'œuvre (SAFEGE) a été désigné pour cette opération en décembre 2020 (mission de maîtrise d'œuvre pour la création d'une plateforme de traitement de déchets verts sur St-Benoît).

Par la suite, l'année 2021 puis 2022 sera consacrée à la réalisation des études de conception et l'obtention des autorisations environnementales, puis les travaux de l'installation pourraient alors être réalisés en 2023.

C- VALORISATION MATIERE

Dans le contexte local de saturation du centre de stockage des déchets à l'horizon fin 2020 voire au tout début 2021, les objectifs d'une part de réduction de la production des déchets et d'autre part de valorisation afin de détourner de l'enfouissement les déchets potentiellement recyclables, sont déterminants pour le territoire et constitue le socle de la politique de gestion des déchets.

Pour ce faire, le scénario multi-filières du SYDNE a d'abord priorisé le tri optimisé des ordures ménagères (OMR) afin de maximiser le recyclage matière avant tout autre valorisation notamment énergétique.

Pour les autres déchets déjà collectés de manière séparative par les deux EPCI compétentes que sont la CINOR et la CIREST, ils seront valorisés dans le cadre de prestations externalisées.



1 ♦ Tri et valorisation des déchets recyclables secs

Le tri et le conditionnement des déchets recyclables secs en vue de leur valorisation sont réalisés via un marché public de prestation de service attribué à l'entreprise VALOI sur son centre de tri situé à Sainte-Marie.

Des travaux de modernisation du site, réalisés en 2018 et 2019, ont favorisé de meilleurs gestes de tri, dans l'objectif d'atteindre de meilleurs taux de performances.

L'année 2020 portait sur la dernière année du marché d'exploitation avec VALOI qui a pris fin au 31 décembre 2020. Celui-ci aura été renouvelé avec VALOI (notification en décembre 2020, pour un démarrage d'exploitation à compter du 1^{er} janvier 2021).

Par ailleurs, cette année aura également été une période très particulière pour la filière du tri sélectif, puisqu'elle fut l'une des plus impactée par la crise COVID :

- Impact organisationnel de VALOI, notamment eu égard aux problématiques d'adaptation des équipes et des agents face à cet aléa inédit ;
- Impact sanitaire des agents lié à la présence de déchets infectieux (masques par exemple) sur les chaînes de tri manuel (typologie de déchets interdite en filière collecte sélective) ;
- Augmentation notable des refus de tri : le geste de tri de l'utilisateur semble s'être dégradé sur cette période, induisant une moindre qualité des déchets recyclables entrants sur le centre de tri.

En 2021 il s'agira de poursuivre les efforts sur la diminution des refus à enfouir. Cela passera par une collaboration entre les différents acteurs (EPCI, SYDNE, collecteurs, médiateurs, opérateurs du centre de tri).

Le SYDNE veillera de même à optimiser et garantir les recettes liées à la reprise des matériaux dont les papiers valorisables par des procédures de contrôles plus rigoureuses sur la qualité des gisements entrants et sortants.

C'est ainsi que le SYDNE s'impliquera davantage dans le jeu d'acteurs entre les EPCI et les Eco-Organismes dans le cadre des conventions établies.

Traitement de la collecte sélective et du verre

POPULATION SYDNE	325 090 hab.	329 680 hab.	332 993 hab.	334 398 hab.	335 484 hab.	Variation 2020/2019
Année	2016	2017	2018	2019	2020	
Total Traité (y compris le verre)	13 165 tonnes	13 936 tonnes	14 282 tonnes	14 245 tonnes	13 934 tonnes	-2,2%
Ratios kg/ habitant/an	40,50 kg/hab./an	42,27 kg/hab./an	42,89 kg/hab./an	42,60 kg/hab./an	41,53 kg/hab./an	-2,5%
Le verre	3 340 tonnes	3 566 tonnes	3 694 tonnes	3 843 tonnes	4 005 tonnes	+4%
Déchets recyclables hors verre	7 421 tonnes	7 900 tonnes	7 772 tonnes	7 618 tonnes	6 243 tonnes	-18%
TOTAL Valorisé (y compris le verre)	10 761 tonnes	11 466 tonnes	11 466 tonnes	11 461 tonnes	10 248 tonnes	-10,6%
Coût de traitement € TTC	2 212 648 €	2 708 752 €	2 840 182 €	2 813 859 €	2 809 116 €	-0,2%

2 ♦ Valorisation des autres déchets

Dans le cadre de conventions de groupement de commandes avec chacun des EPCI membres du SYDNE pour la passation des marchés publics, la CINOR et la CIREST gèrent la collecte des déchets métalliques et le SYDNE en assure la valorisation.



Les marchés de valorisation des déchets métalliques en vrac et des déchets métalliques issus des déchetteries lancées en 2018 ont permis d'augmenter les montants des recettes attendues et se sont poursuivis en 2019 et 2020.

Ce sont les déchetteries des EPCI CINOR et CIREST qui accueillent les déchets métalliques en vrac.

Ainsi, en 2020, 5 521 tonnes de déchets métalliques ont été traitées au sein des sociétés CDAA/CRMM et en vue de leur exportation pour une valorisation.

Traitement des déchets métalliques						
POPULATION SYDNE	325 090 hab	329 680 hab	332 993 hab	334 398 hab	335 484 hab	Variation 2020/2019
Année	2016	2017	2018	2019	2020	
Métaux PAP	364	332	451	346	385	+11%
Métaux déchèteries	3 852	4 124	4 189	4 139	3 902	-6%
Pré-tri	378	321	326	165	160	-3%
VHU	993	974	874	1 465	1 074	-27%
TOTAL Valorisé	5 587 tonnes	5 752 tonnes	5 841 tonnes	6 115 tonnes	5 521 tonnes	-10%

Le coût de traitement des ferrailles de la CINOR représente une dépense et une recette de fonctionnement pour le syndicat.

Jusqu'à présent, les déchets inertes et gravats (ou déchets ménagers et assimilés de travaux et bâtiments) issus des déchèteries des EPCI CINIOR et CIREST, étaient réemployés en tant que sous-couches routières à l'ISDND de Sainte-Suzanne.

Puis, depuis fin 2020, le SYDNE s'est doté d'un marché de traitement des déchets inertes collectés séparativement, issus des déchèteries et des services techniques des mairies, auprès du prestataire ENTREPRISE ROBERT qui dispose d'une installation de valorisation des déchets inertes sur la commune de Bras Panon.

D- LE TRAITEMENT PAR STOCKAGE DES DECHETS DITS ULTIMES

Pour rappel, la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) est passée de 32 €/tonne en 2015 à 15,06 €/tonne en 2016 en raison de l'effet cumulé d'une valorisation énergétique de plus de 75% du biogaz capté sur l'installation de Stockage des Déchets Non Dangereux et de l'Accord DOM affectant d'un coefficient de 0,75 cette TGAP sur le territoire de la Guadeloupe, de la Martinique et de La Réunion. Cette TGAP s'établissait à 17,25 €/t en 2017 et à 18 €/t en 2018.

Le scénario en vigueur de la loi de finance 2019 qui maintient pour le moment ces mesures favorables, a maintenu cette TGAP à 18 €/tonne pour l'année 2019 et une TGAP de 18,75€/tonne pour 2020.

Il convient néanmoins de rappeler la volonté du gouvernement de dissuader la « politique du tout enfouissement », non conforme à la loi de transition énergétique, en prévoyant de fortes augmentations de la TGAP dès 2021 pour ce mode de traitement.



1 ♦ Le traitement actuel des déchets non dangereux

L'année 2020 aura été une année de transition pour le mode de traitement principal des déchets du SYDNE.

En effet, jusqu'à présent le traitement des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et des Encombrants, principaux gisements des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) du bassin Nord et Est s'effectuait par stockage sur l'ISDND (Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux) de Ste-Suzanne, par le biais d'un marché négocié sans mise en concurrence depuis janvier 2016, et qui s'est terminé fin 2020. Une quantité de l'ordre de 140 000 tonnes / an de déchets aura été traitée dans le cadre de cette prestation.

Ce mode d'élimination des déchets par tout enfouissement a été remplacé le 21 décembre 2020 par un marché de valorisation des déchets : marché de prestation de service de tri, traitement, stockage, valorisation, enfouissement et de valorisation des déchets non dangereux pour le compte du SYDNE au centre de valorisation des déchets non dangereux situé sur la commune de Sainte-Suzanne lieu-dit "Les Trois Frères" (marché dit « MN48 »), et ce suite à la mise en service du CVMF (Centre de Valorisation Multi Filière) de la société INOVEST.

Depuis lors, les principaux déchets du SYDNE (Ordures ménagères résiduelles, encombrants, refus de tri déchets verts, refus de tri de collecte sélective) font l'objet d'une valorisation, préalablement à l'élimination des refus de tri du CVMF, par enfouissement.

Ainsi, en 2020, dernière année du tout enfouissement des déchets du SYDNE, ce sont près de 137 657 tonnes de déchets du SYDNE qui ont été admis sur l'ISDND, correspondant à un coût de 14 550 365 € contre 14 577 594 € en 2019.

Au vu de ce nouvel équipement structurant, le CVMF d'INOVEST, dont dispose désormais le territoire Nord et Est de La Réunion, cela va permettre à la stratégie multi filières déchets du SYDNE de se pérenniser durablement dans les années à venir. Dans cette optique, l'année 2021 devrait concrètement s'inscrire dans une perspective d'amélioration notable des taux de valorisation des déchets dont il a la charge.

POPULATION SYDNE	Stockage à l'ISDnD					Variation 2020/ 2019
	325 090 hab	329 680 hab	332 993 hab	334 398 hab	335 484 hab	
Année	2016	2017	2018	2019	2020	
DMA	92 212	90 973	89 108	91 704	91 534	-0,2%
Encombrants	42 549	44 266	47 059	45 405	41 239	-4%
Inertes	5 356	5 310	3 085	-	-	-
Refus de tri DV	1 728	744	1 075	748	1 199	+60%
Refus de tri CS	1 663	2 470	2 836	2 784	3 686	+32%
TOTAL	143 508 tonnes	143 763 tonnes	143 163 tonnes	140 641 (1) Tonnes	137 657 (2) Tonnes	-2%
Coût de traitement € TTC	13 001 133 €	13 744 854 €	14 503 126 €	14 577 594 €	14 550 365 €	-0,2%

(1) 148 503 tonnes avec inertes (+7 862 tonnes) en 2019

(2) 148 097 tonnes avec inertes (+10 440 tonnes) en 2020



2 ♦ La réalisation d'une nouvelle Installation de Stockage de Déchets Ultimes (ISDU)

Dans le contexte actuel de la fin de vie prochaine de l'ISDND de Ste Suzanne et la nécessité d'une solution de traitement des déchets ultimes en concomitance au projet Multi filières, l'enjeu de réalisation de ce nouvel équipement dans un calendrier très tendu, est primordial.

Aussi, l'objectif du projet ISDU est de doter le SYDNE d'une Installation de Stockage de Déchets Ultimes (ISDU) à l'horizon 2023, qui viendra en appui au projet multi-filières et succèdera à l'actuelle ISDND (Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux) de Ste-Suzanne exploitée par la société SUEZ, en vue d'assurer une continuité du service public d'élimination des déchets ultimes.

Au risque de remettre en cause l'objectif primordial de continuité de service, la prolongation de la durée de vie de l'ISDND actuel via le marché négocié de tri optimisé avec INOVEST a ici toute son importance dans notre stratégie de traitement des déchets, puisqu'elle permettra au SYDNE de mettre en œuvre les procédures et démarches administratives nécessaires à la création de la nouvelle ISDU.

Le projet ISDU porté par le SYDNE a été initié dès 2014.

La 1^{ère} étape qui s'est terminée début 2019 consistait en une recherche foncière pour l'identification de sites potentiels pour une ISDU. Menée avec le BRGM, cette étude fut basée sur une analyse multicritère du territoire, à partir de critères environnementaux, techniques et économiques. Elle a permis de mettre en évidence 37 sites potentiels, et a abouti aux choix de 2 sites préférentiels finaux par le SYDNE pour approfondissement : un site préférentiel sur Sainte-Suzanne, et un autre sur Sainte-Rose, optionnel eu égard à sa géotechnie défavorable.

La 2^{ème} étape qui est en cours a été initiée en avril 2019. Le SYDNE a pris l'attache d'un Assistant à Maitrise d'Ouvrage, le bureau d'études ANTEA. Ses missions portent sur l'approfondissement technique du projet ISDU : études géotechniques, définition de l'installation de stockage, assistance du syndicat dans le choix du site, le mode de réalisation et de gestion de l'équipement, ainsi que dans la maîtrise foncière. Ainsi, au cours de l'année 2019, l'AMO a réalisé une partie des études préalables de la mission : gestion des occupations temporaires des sites, diagnostic environnemental, cadrage réglementaire, estimation du gisement de déchets, benchmark des procédés de stockage, pré-dimensionnement des équipements. L'année 2020 fut consacrée au lancement des étapes suivantes de la mission : études de sols, topographie, maîtrise foncière à l'amiable, programmation.

Par ailleurs, en parallèle de cette mission AMO, le SYDNE a posé un acte important à fin 2020 concernant l'avancement de ce projet.

En effet, par délibération de son Comité Syndical, réuni le 1^{er} décembre 2020 et à l'unanimité de ses membres présents, il a été décidé du choix définitif de l'implantation de l'ISDU du SYDNE sur le site dit « SS1 » situé à Sainte-Suzanne, au lieu-dit Franche Terre.





PRESENTATION DU SITE FINAL : SS1 (STE-SUZANNE)



Surface	21 ha
Distance CVMF	5 kms
Trajet zone urbaine	Faible
Voirie à créer	150 ml (+passage sous RN)
Valeur agricole des terres	Meilleures terres
Géophysique des sols	Favorable / intermédiaire
AEP	Captage aval latéral 1 km
Paysage	Zone sensible en partie
Visibilité	Faible / moyenne
Bâti à 1 km	685 bâtiments
Urbanisme (SAR et PLU)	SAR OK / PLU potentiel
Maitrise foncière	Banque ou SAS
Nb propriétaires	5

Dans le cadre de cette délibération (résolution n°3 de la décision n°2020/6-08 du Comité Syndical SYDNE en séance du mardi 1^{er} décembre 2020), il a également été validé la poursuite des étapes suivantes du projet :

- **Maitrise foncière** (acquisition foncière, par procédure amiable ou expropriation) ;
- **Choix du mode de conception, de réalisation et de gestion de l'ISDU** ;
- **Etudes géotechniques et programmation de conception / réalisation** ;
- **Dossier d'aides ADEME** pour la création d'un centre de stockage ;
- **Volet communication**, selon modalités à définir par le SYDNE.

Quant aux travaux de l'installation, ils sont à ce stade planifiés sur 2023 pour une livraison de l'équipement début 2024.

Remarque : La stratégie initiale du SYDNE prévoyait une continuité de service entre la fin de vie de l'ISDND actuelle et l'émergence du nouvel équipement ISDU (transition planifiée en 2023), sous réserve de la mise en service du Centre de Valorisation Multi filières dès mi 2019, afin de détourner la part valorisable des ordures ménagères résiduels et des encombrants de l'enfouissement. Du fait des deux années de contentieux sur le marché négocié de tri multi filières, et de la crise COVID, la mise en service du CVMF d'Inovest fut concrétisée en décembre 2020. Dès lors, l'étape d'enfouissement des déchets ultimes du territoire constituera désormais pour les années à venir un enjeu fondamental puisqu'elle est susceptible de rencontrer une difficulté de continuité de service.



Partie 5: INDICATEURS TECHNIQUES : LE TONNAGE TRAITÉ

SYDNE gère l'élimination des déchets ménagers et assimilés



BILAN D'ACTIVITES DU SYDNE POUR L'ANNEE 2020

1 ♦ Les plateformes de broyage et de compostage des déchets verts

La filière de traitement des déchets verts s'organise autour de deux axes : un traitement biologique par compostage et un traitement physique par broyage.

Le coût de traitement des déchets verts est de 3 405 275 € en 2020 (dont les analyses physico-chimiques des déchets verts) pour un tonnage traité de 41 171 tonnes et valorisé de 39 972 tonnes.

Traitement des déchets verts par broyage et compostage						
POPULATION SYDNE	325 090 hab	329 680 hab	332 993 hab	334 398 hab	335 484 hab	Variation 2020/2019
Année	2016	2017	2018	2019	2020	
TOTAL Traité	43 231 tonnes	41 898 tonnes	46 078 tonnes	39 524 tonnes	41 171 tonnes	+4%
Ratios kg / habitant /an	132,98 kg/hab./an	127,09 kg/hab./an	138,38 kg/hab./an	118,19 kg/hab./an	122,72 kg/hab./an	+4%
TOTAL Valorisé	39 984 tonnes	41 154 tonnes	45 003 tonnes	38 776 tonnes	39 972 tonnes	+3%
Coût de traitement € TTC	2 711 891 €	2 964 254 €	3 239 337 €	3 140 937 €	3 405 275 €	+8%
Ratios € / tonne/an	67,82 €/t./an	72,03 €/t./an	83,91 €/t./an	81,00 €/t./an	85,19 €/t./an	+5%

Les refus de tri représentent 1 199 tonnes en 2020.

En 2020, le compost a été cédé gratuitement aux agriculteurs et usagers.

Les broyats sont soit utilisés en amendement organique soit à des fins de test en couverture journalière en tant que bio-filtre pour atténuer les odeurs émanant des stocks de déchets à l'ISDND de Sainte-Suzanne.

2 ♦ Le centre de tri

Filiale du groupe SUEZ RV Réunion, le centre de tri VALOI situé dans la zone d'activité de la Mare à Sainte-Marie, assure le tri des déchets recyclables secs de la CINOR et de la CIREST dans le cadre du marché public de 4 ans qui a démarré au 02 janvier 2017 et qui s'est terminé au 31 décembre 2020.

S'agissant des déchets recyclables hors verre, le gisement trié est de 6 200 tonnes pour l'année 2020. Les refus de tri représentent 3 686 tonnes en 2020.



La valorisation par type de déchets issus de la collecte sélective et leur tonnage est donnée ci-après :

Traitement de la collecte sélective et du verre						
POPULATION SYDNE	325 090 hab	329 680 hab	332 993 hab	334 398hab	335 484hab	Variation 2020/2019
Année	2016	2017	2018	2019	2020	
Total Traité (y compris le verre)	13 165 tonnes	13 936 tonnes	14 282 tonnes	14 245 tonnes	13 934 tonnes	-2,2%
Ratios kg/ habitant/an	40,50 kg/hab./an	42,27 kg/hab./an	42,89 kg/hab./an	42,60 kg/hab./an	41,53 kg/hab./an	-2,5%
Le verre	3 340 tonnes	3 566 tonnes	3 694 tonnes	3 843 tonnes	4 005 tonnes	+4%
Déchets recyclables hors verre	7 421 tonnes	7 900 tonnes	7 772 tonnes	7 618 tonnes	6 243 tonnes	-18%
TOTAL Valorisé (y compris le verre)	10 761 tonnes	11 466 tonnes	11 466 tonnes	11 461 tonnes	10 248 tonnes	-11%
Ratios kg/ habitant/an	33,10 kg/hab./an	34,78 kg/hab./an	34,43 kg/hab./an	34,27 kg/hab./an	30,55 kg/hab./an	-11%
Coût de traitement € TTC	2 212 648 €	2 708 752 €	2 840 182 €	2 813 859 €	2 809 116 €	-0,2%
Ratios €/ tonne/an	205,62 €/t./an	236,24 €/t./an	247,70 €/t./an	245,52 €/t./an	274,11 €/t./an	+12%

Le coût de traitement des déchets recyclables est de **2 809 116,00 € en 2020** contre **2 813 859,00 € en 2019** représentant une légère diminution de 0,2%.

3 ♦ L'installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND)

L'année 2020 est une année de transition pour le mode de traitement principal des déchets du SYDNE.

En effet, jusqu'à présent, les déchets non dangereux non valorisables du territoire nord et est de La Réunion étaient stockés dans l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux de Ste-Suzanne. Pour ce qui est des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) dont le SYDNE à la charge, cela concerne principalement les flux d'ordures ménagères, d'encombrants, d'inertes (en valorisation, par recouvrement des alvéoles de déchets ou remblai routier), de déchets placoplâtre, de refus tri de déchets verts et de refus issus de la collecte sélective qui sont orientés vers cette installation.

Cette situation a désormais évolué, puisque désormais, depuis le 21 décembre 2020 a été mis en service le CVMF (Centre de Valorisation Multi Filière) de la société INOVEST qui assure une valorisation des déchets sus-cités du SYDNE (par le biais du marché de prestation de service de tri, traitement, stockage, valorisation, enfouissement et de valorisation des déchets non dangereux pour le compte du SYDNE au centre de valorisation des déchets non dangereux situé sur la commune de Sainte-Suzanne lieu-dit "Les Trois Frères"). Ce marché de service et cette installation ont pour objectif :

- Le tri et la séparation des flux pour permettre la valorisation (matière, organique par compostage, et énergétique) des déchets ménagers collectés dans les bacs gris ;
- La préparation d'un CSR (Combustible Solide de Récupération) à partir des matières à fort pouvoir calorifique des déchets, à des fins de valorisation énergétique ;
- L'élimination des Déchets Ultimes générés par le processus de tri de l'usine (refus de tri), dont les quantités ne doivent pas dépasser 27,5% du flux entrant de déchets.



In-fine, la stratégie du SYDNE consiste notamment à réduire à terme très fortement le volume des déchets éliminés par enfouissement, et 2020 constitue la dernière année de « tout enfouissement ».

Aussi, en 2020, le tonnage des déchets du SYDNE enfouis à l'ISDND furent de 137 657 tonnes contre 140 641 tonnes en 2019. Le coût de l'enfouissement est de 14 550 365 €, contre 14 577 594 € en 2019.

Pour 2021, il est attendu une nette diminution des quantités de déchets enfouies.

Stockage à l'ISDnD						Variation
POPULATION SYDNE	325 090 hab	329 680 hab	332 993 hab	334 398 hab	335 484 hab	2020/ 2019
Année	2016	2017	2018	2019	2020	
DMA	92 212	90 973	89 108	91 704	91 534	-0,2%
Encombrants	42 549	44 266	47 059	45 405	41 239	-4%
Inertes	5 356	5 310	3 085	-	-	-
Refus de tri DV	1 728	744	1 075	748	1 199	+60%
Refus de tri CS	1 663	2 470	2 836	2 784	3 686	+32%
TOTAL	143 508 tonnes	143 763 tonnes	143 163 tonnes	140 641 (1) tonnes	137 657 (2) Tonnes	-2%
Ratios Kg/ hab./an	441,44 kg/hab/an	436,07 kg/hab/an	429,93 kg/hab/an	420,58 kg/hab/an	410,32 kg/hab/an	-2%
Coût de traitement € TTC	13 001 133 €	13 744 854 €	14 503 126€	14 577 594 €	14 550 365 €	-0,2%
Ratios €/ t/an (Dont tonnage inertes)	90,60 €/t./an	95,61 €/t./an	101,30 €/t./an	98,16 €/t./an	98,25 €/t./an	+0,1%

(1) 148 503 tonnes avec inertes (+7 862 tonnes)

(2) 148 097 tonnes avec inertes (+10 440 tonnes) en 2020

4 ♦ Autres déchets traités

Au-delà des flux de déchets « traditionnels », les déchèteries sont des points de collecte pour les filières REP suivantes : piles, batteries, lampes usagées, DEEE, textiles...

➔ Les piles

La mobilisation de l'ensemble des acteurs impliqués (services administratifs, bibliothèques, médiathèques, déchèteries et les écoles sur l'ensemble du territoire), a permis de collecter 6,85 tonnes de piles usagées pour l'année 2020 contre 1,23 tonnes en 2019.

➔ Les batteries

La CINOR et la CIREST ont collecté 133 tonnes de batteries sur l'année 2020 contre 137 en 2019.

En 2020 notre partenariat avec l'ATBR (Association de Traitement des Batteries de la Réunion) continue par la mise à disposition des mairies des contenants adaptés pour le stockage des batteries et leur prise en charge gratuitement.



➤ Les pneus

Le tonnage récupéré par la CINOR est de 22,51 tonnes en 2020 contre 6,14 tonnes en 2019 représentant un coût de traitement de 22 764,21 € en 2020 contre 3 063,00 € en 2019.

➤ Le textile

Le textile récupéré dans les déchèteries représente 147,60 tonnes traités en 2020 contre 135,47 tonnes en 2019.

➤ Les lampes

2,34 tonnes de lampes ont été récupérées en 2020 contre 1,73 tonnes en 2019.

➤ Les DEEE

La CINOR et la CIREST ont contractualisé avec l'éco-organisme Ecosystèmes pour la récupération et le recyclage des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques, suivant quatre flux : GEM (Gros Electroménager) Froid, GEM Hors Froid, PAM (Petits Appareils en Mélange), Ecrans (TV, ordinateurs...). La société RVE est l'organisme chargé de la collecte et du traitement des Déchets d'Equipements Électriques et Électroniques (DEEE) issus des déchèteries.

Il faut savoir que les deux ECPI organisent ponctuellement, et sur sollicitation des mairies, des collectes de D3E.

En 2020, ces déchets ont représenté 2 213,70 tonnes de produits électriques et électroniques générés par les ménages contre 2 161,83 tonnes en 2019.

Il est à noter que les deux collectivités bénéficient d'une compensation financière, par l'éco-organisme national, OCAD3E.

➤ Les déchets métalliques

Les déchets métalliques représentent 5 521 tonnes en 2020 dont le détail figure ci-après :

Traitement des déchets métalliques						
POPULATION SYDNE	325 090 hab	329 680 hab	332 993 hab	334 398 hab	335 484 hab	Variation 2020/2019
Année	2016	2017	2018	2019	2020	
Métaux PAP	364	332	451	346	385	+11%
Métaux déchèteries	3 852	4 124	4 189	4 139	3 902	-6%
Pré-tri	378	321	326	165	160	-3%
VHU	993	974	874	1 465	1 074	-27%
TOTAL Valorisé	5 587 tonnes	5 752 tonnes	5 841 tonnes	6 115 tonnes	5 521 tonnes	-10%
Ratios kg/habitant /an	17,19 kg/hab./an	17,45 kg/hab./an	17,54 kg/hab./an	18,29 kg/hab./an	16,46 kg/hab./an	-10%
Coût de traitement € TTC (dépollution CINOR)	29 544,00 €	99 195,00 €	32 904,00 €	51 409,00 €	3 750,95 €	-



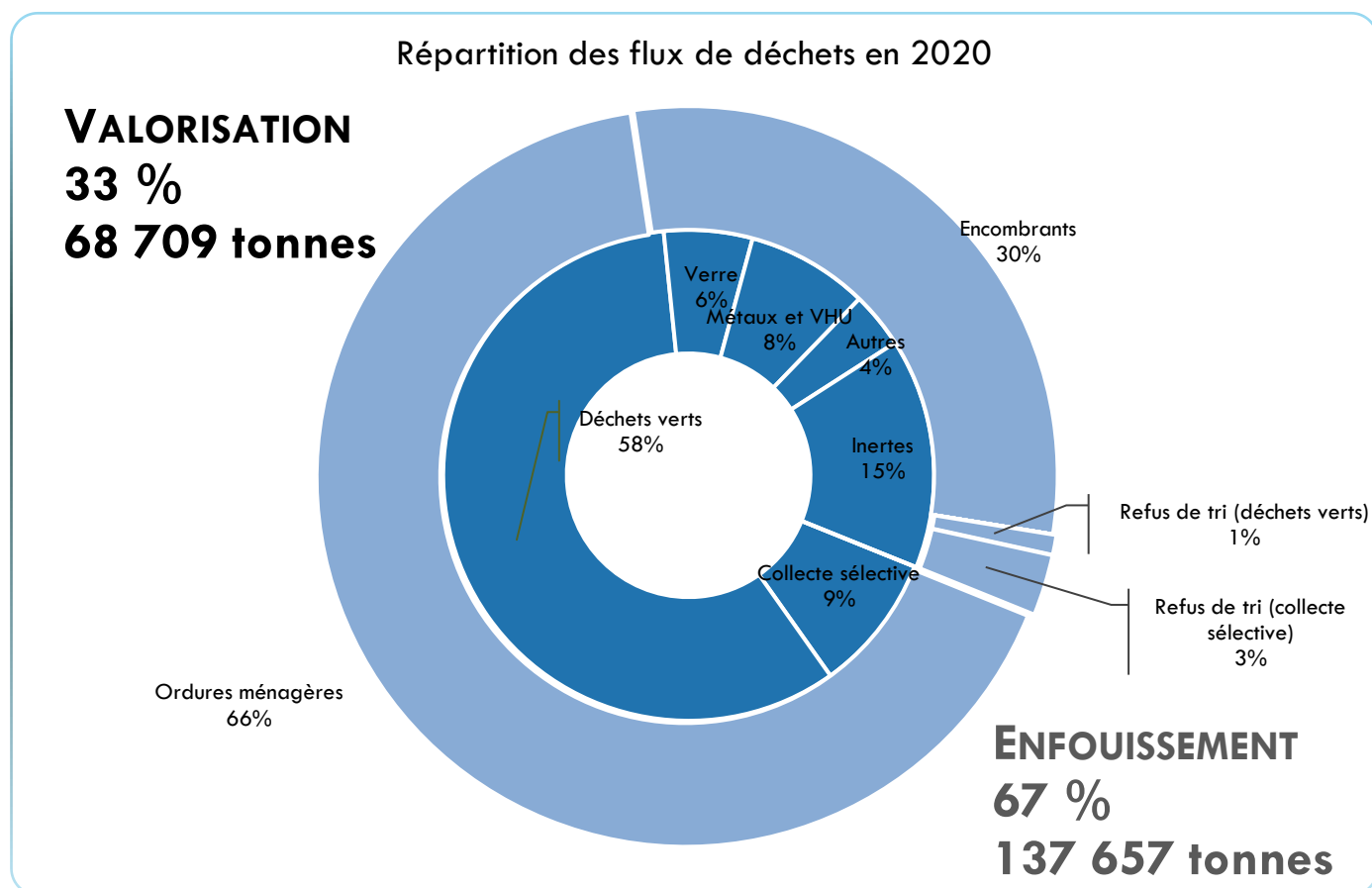
A noter que les déchetteries accueillent les déchets métalliques en vrac, ainsi ce sont 3 902 tonnes qui ont été compactées et conditionnées en conteneur en vue de leur exportation pour une valorisation.

Les recettes perçus pour l'année 2020 pour la valorisation des déchets métalliques est de 123 123 €.

Aussi, le coût de traitement des ferrailles de la CINOR représente une dépense et une recette de fonctionnement pour le syndicat.

Il n'y a pas de coût traitement pour la CIREST, le syndicat perçoit des recettes.

REPARTITION DES FLUX DE DECHETS EN 2020

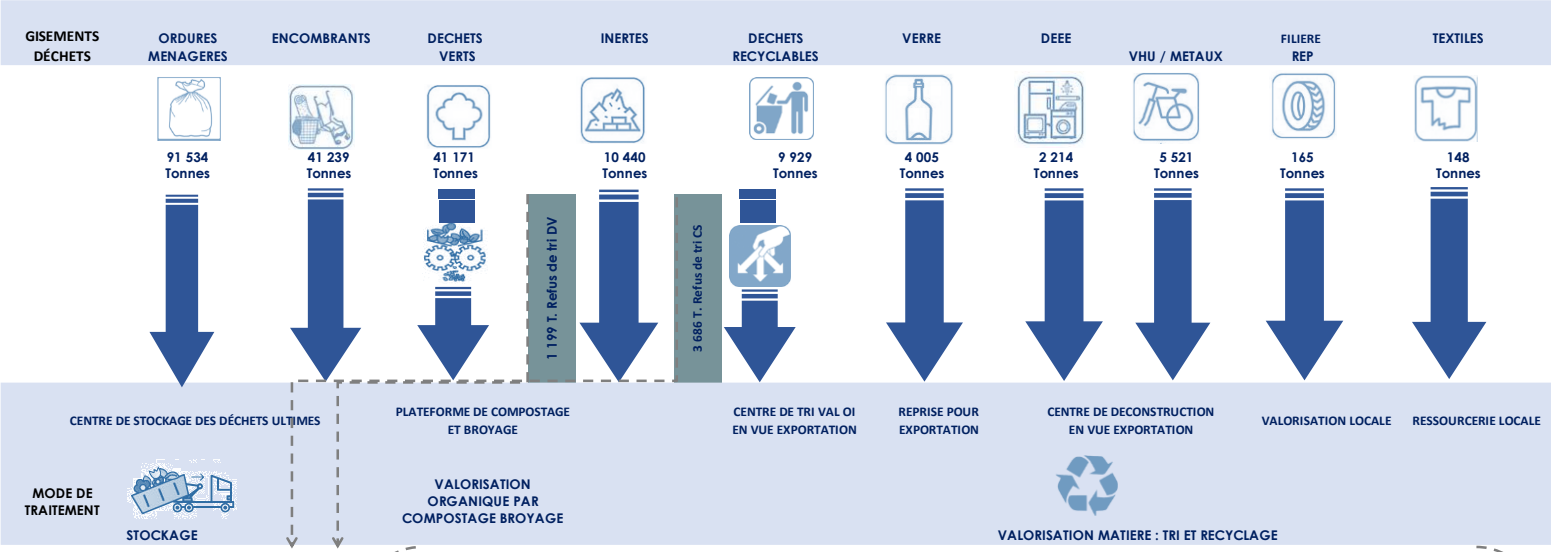


SYNOPTIQUE DE TRAITEMENT DES DECHETS DU BASSIN NORD ET EST DE LA REUNION EN 2020

"GESTION DES DECHETS DU SYDNE" - BASSIN NORD ET EST DE LA REUNION DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS - ANNÉE 2020



206 366 tonnes traités
615 kg/hab./an



Partie 6: INDICATEURS FINANCIERS : LE BUDGET

Syndicat intercommunal, le SYDNE constitue son budget grâce aux contributions versées par ses adhérents.

A- LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

1 ♦ Dépenses de fonctionnement

↳ Au niveau des dépenses : **22 026 268,44 € TTC** (source : compte administratif 2020).

Les principales dépenses du budget de fonctionnement 2020 sont réparties comme suit :

- Charges à caractère général (prestations services)	20 787 697,57 €
CINOR	13 232 618,41 €
CIREST	7 548 618,81 €
AUTRES CHARGES	6 460,35 €

- AUTRES DEPENSES	274 312,53 €
LOYER	91 828,60 €
AUTRES CHARGES	182 483,93 €

- AUTRES CHARGES	140 405,65 €
OPERATIONS D'ORDRE	138 905,65 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 500,00 €

- Charges de personnel	823 852,69 €
EFFECTIFS SYDNE	694 885,18 €
CONVENTION DE SERVICES	95 054,00 €
INDEMNITES DES ELUS	22 743,73 €
SUBVENTION AP CINOR+AUTRES	11 169,78 €

Les charges à caractère général qui finance principalement les prestations de service, est le poste de dépenses le plus important avec un montant de 20 787 697,57 €.



2 ♦ Recettes de fonctionnement

↳ Au niveau des recettes : **22 067 964,02 € TTC** (source compte administratif 2020).

Outre la reprise du résultat qui était excédentaire de 1 194 609,05 €, les ressources 2020 de ce compte proviennent pour 21 905 390,95 € des contributions des EPCI membres du syndicat à savoir :

- la contribution de la **CINOR** qui s'élève à **14 249 456,81 €** ;
- et celle de la **CIREST** à **7 655 934,14 €**.

Il vous est rappelé que lors de la modification des statuts en 2016, les paramètres suivants affectés d'une pondération pour le nouveau mode de calcul de la contribution syndicale de chaque EPCI ont été retenus, à savoir :

- ↳ le tonnage de déchets collectés et traités, pondéré à 52 % ;
- ↳ la population (sur la base INSEE), pondérée à 22,50 % ;
- ↳ la base foncière bâtie, pondérée à 25,50 %.

Ainsi sur la base de ces paramètres et des données de l'année 2018 (N-2), la valeur de clé de répartition pour l'année 2020 a été fixée à la hauteur de 65,05% pour la CINOR et de 34,95 % pour la CIREST.

Le solde des recettes soit la somme de 162 573,07 € concerne :

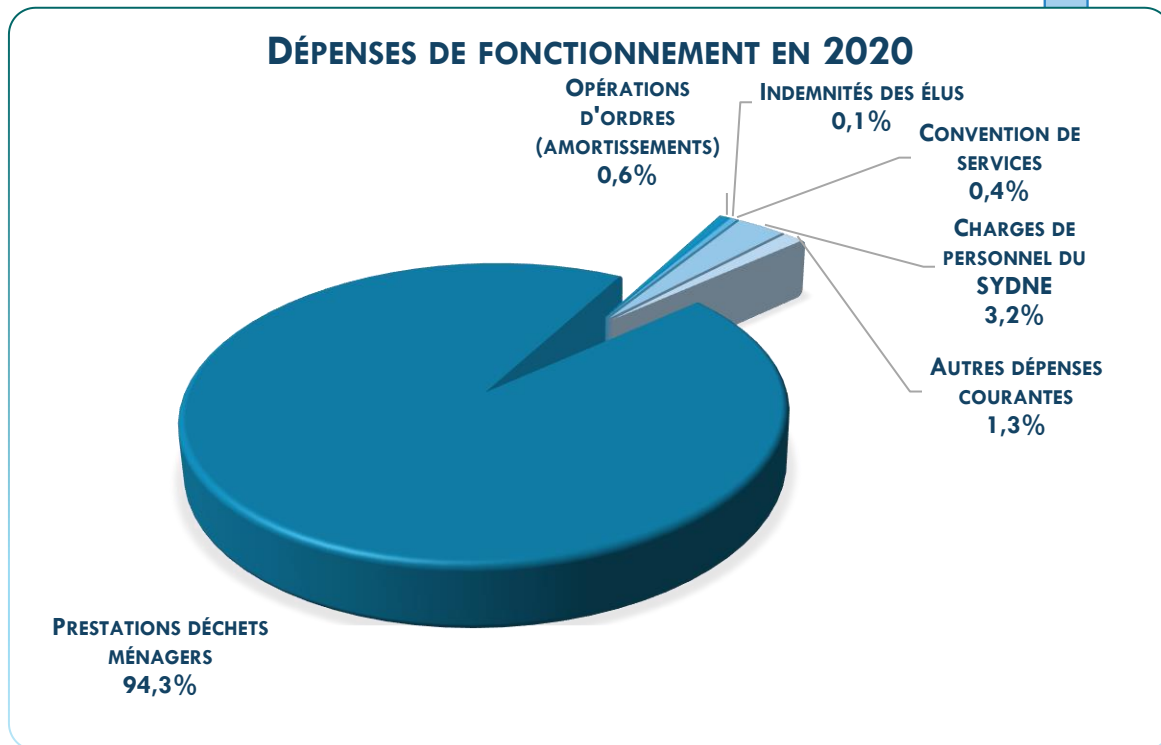
- ↳ Pour 148 427,58 € à des produits exceptionnels correspondant à des recettes de valorisation des déchets (ventes de matériaux);
- ↳ Pour 7 180,80 € à la participation des agents de SYDNE sur les chèques déjeuners ainsi qu'un remboursement de 161,00 €.
- ↳ Et pour 6 803,69 € à des recettes exceptionnelles (6 000 € correspond à la vente d'un ancien broyeur à la plateforme de compostage de Sainte-Rose ; 658,90 remise dette cotisation COVID19 etc...).

🔄 Synthèse de la section de fonctionnement :

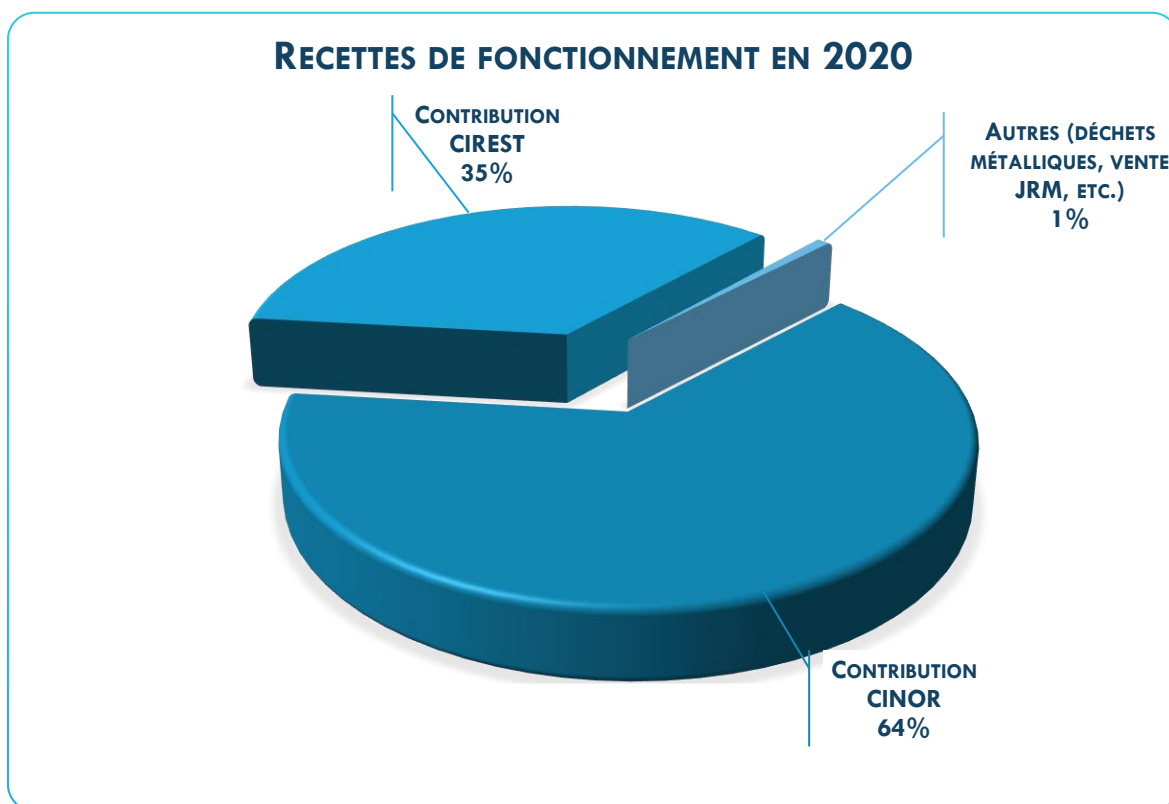
Fonctionnement	BP 2020 Voté	Réalisation	% réalisé
Recettes	22 005 390,95 €	22 067 964,02 €	100,28%
Dépenses	23 200 000,00 €	22 026 268,44 €	94,94%
Résultat de l'exercice 2020		41 695,58 €	
Reprise du résultat de l'exercice précédent	1 194 609,05 €	1 194 609,05 €	
Résultat de clôture	(A)	1 236 304,63 €	



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EN 2020



RECETTES DE FONCTIONNEMENT EN 2020



B- LE BUDGET D'INVESTISSEMENT

1 ♦ Dépenses d'investissement

↳ Au niveau des dépenses

Les principales dépenses concernent pour **193 372,11 €** :

- Etude ISDU	135 512,03 €
- Travaux plate-forme de compostage à Sainte Rose	26 762,61 €
- Travaux plate-forme de compostage à Sainte Rose	7 576,24 €
- Travaux plate-forme de broyage à la Jamaïque	15 028,34 €
- Etude plateforme de déchets verts à Saint-Benoît	4 123,00 €
- Acquisitions de matériels informatiques	11 946,13 €

2 ♦ Recettes d'investissement

↳ Au niveau des recettes

Les ressources ayant servi au financement de cette section proviennent :

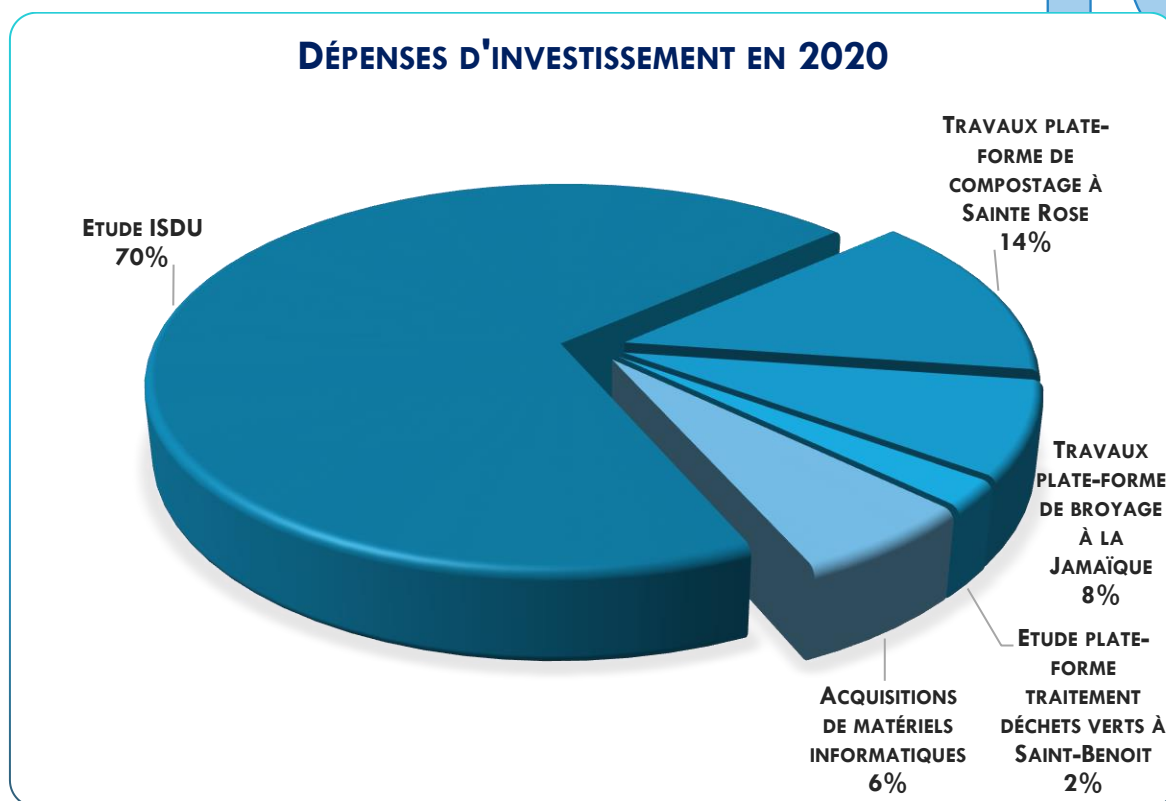
- FCTVA	6 179,61 €
- Dotations aux amortissements	138 905,65 €

➤ Synthèse de la section d'investissement :

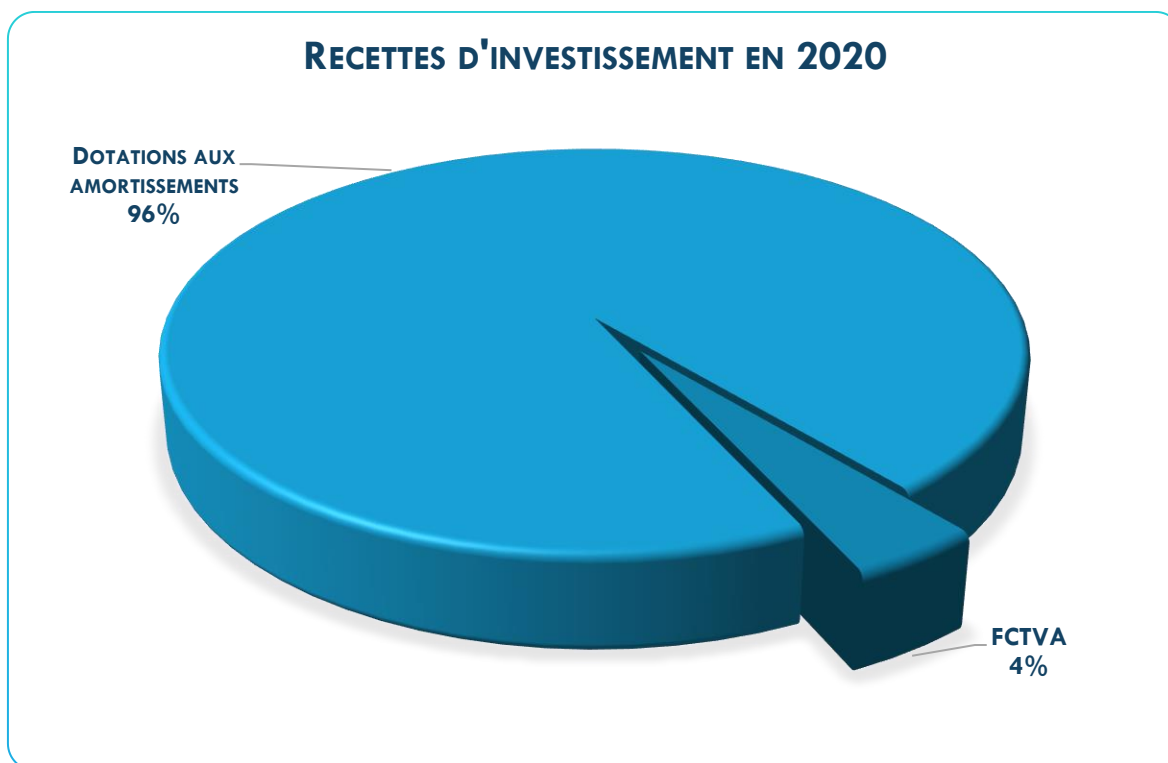
Investissement	BP 2020 Voté	Réalisation	% réalisé
Recettes	490 973,00 €	145 085,26 €	29,55%
Dépenses	1 679 088,06 €	193 372,11 €	11,52%
Résultat de l'exercice		(-48 286,85) €	
Reprise du résultat de l'exercice précédent	1 188 115,06 €	1 188 115,06 €	
Résultat de clôture	(B)	1 139 828,11 €	
Résultat global de clôture (hors RAR)	(A+B)	2 376 132,84 €	



DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN 2020



RECETTES D'INVESTISSEMENT EN 2020



C- SYNTHÈSE SUR LE COÛT DE TRAITEMENT DES
DÉCHETS

En 2020, pour une population de 335 484 habitants et un tonnage pris en charge de 206 366 tonnes de déchets traités, le coût total des prestations de traitement des déchets avec les charges comprises est de 22 026 268,44 € TTC.

Comparaison du tonnage et des coûts de traitement des déchets de 2016 à 2020

POPULATION SYDNE	325 090 hab.	329 680 hab.	332 993 hab.	334 398 hab.	335 484 hab.
Année	2016	2017	2018	2019	2020
Tonnage traité STOCKAGE (ISDND Ste Suzanne) +mi-décembre CVMF d'INOVEST	143 508	143 763	143 163	140 641	137 657
Variation	-1%	+0,2%	-0,4%	-2%	-2%
Coût de traitement enfouissement +mi-décembre CVMF d'INOVEST €TTC	13 001 133 €	13 744 854 €	14 503 126 €	14 577 594 €	14 550 365 €
Variation		+6%	+6%	+1%	-0,2%
Tonnage traité VALORISATION ORGANIQUE (compostage, broyage et analyses physico-chimiques des déchets verts)	41 503	41 154	45 003	38 776	39 972
Variation	+12%	-1%	+9%	-14%	+3%
Coût de traitement DV €TTC	2 711 891 €	2 964 254 €	3 776 017 €	3 140 937 €	3 405 275 €
Variation		-9%	+27%	-17%	+8%
Tonnage traité VALORISATION MATIERE	7 421	7 900	7 772	7 618	6 243
Variation	-3%	+6%	-2%	-2%	-18%
Coût de traitement CS €TTC	2 212 648 €	2 708 752 €	2 840 182 €	2 813 859 €	2 809 116 €
Variation		+22%	+5%	-1%	-0,2%
Tonnage traité AUTRES VALORISATION (pneus, inertes+DM, ...)	13 918	14 213	15 101	20 264	22 493
Coût de traitement autres €TTC	29 544 €	99 195 €	41 995 €	65 131 €	20 100 €
TONNAGE TOTAL	206 350	207 030	211 039	207 299	206 366
TOTAL GENERAL (€TTC charges comprises)	19 449 207 €	20 832 491 €	22 371 261 €	21 530 483 €	22 026 268 €
Variation		+7%	+7%	-4%	+2%
RATIO kg/hab./an	635	628	634	620	615
Variation		-1%	+1%	-2%	-1%
RATIO € / hab./an	60 €	63 €	67 €	64 €	66 €
Variation		+6%	+6%	-4%	+2%
RATIO € / t /an	94 €	101 €	106 €	104 €	107 €
Variation		+7%	+5%	-2%	+3%



En effet, la somme des dépenses de fonctionnement relatives aux prestations de traitement des déchets ménagers et assimilés exercées sur le territoire Nord et Est est de l'ordre de 20 781 237,22 € TTC (tri, compostage, broyage, enfouissement, analyses physico-chimiques des déchets verts et déchets métalliques) hors charges de personnel et structure.

- Pour le bassin Nord une dépense de 13 232 618,41 € TTC.
- Et pour le bassin Est une dépense de 7 548 618,81 € TTC.

Le coût du tonnage traité est de l'ordre de 20,8 M€ en 2020 contre 20,6 M€ en 2019 soit une légère augmentation de 1 % pour une population de 335 484 habitants (+ 1%) et un tonnage pris en charge de 206 366 tonnes contre 207 299 tonnes en 2019 (-0,5%).

En incluant les **charges de structure** pour le fonctionnement du SYDNE, le coût global de traitement des déchets pour le bassin Nord et Est de La Réunion, est de **22 026 268 €** en 2020 contre **21 530 483 €** en 2019 (**+2%**) et avec les ratios indiqués ci-dessus.



CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

Il est constaté globalement une maîtrise des dépenses avec un résultat positif de l'ordre de **2,3 M€** dont **1,2 M€** en fonctionnement et **1,1 M€** en Investissement.

Dans le cadre de la stratégie de traitement des déchets du SYDNE (optimisation de la valorisation des déchets et sortie du tout enfouissement), l'année 2020 constitue l'année charnière d'une évolution notable.

En effet, suite à la mise en service du CVMF (Centre de Valorisation Multi Filière) de la société INOVEST, le marché de prestation de service de tri, traitement, stockage, valorisation, enfouissement et de valorisation des déchets non dangereux pour le compte du SYDNE au centre de valorisation des déchets non dangereux situé sur la commune de Sainte-Suzanne lieu-dit "Les Trois Frères" (marché dit « MN48 ») a fait l'objet d'un ordre de service de démarrage des prestations en date du 21 décembre 2020.

Depuis lors, les principaux déchets du SYDNE (Ordures ménagères résiduelles, encombrants, refus de tri déchets verts, refus de tri de collecte sélective) ne sont plus directement éliminés par enfouissement, mais font préalablement l'objet d'une valorisation.

Concrètement, la démarche du SYDNE repose sur la mise en œuvre de trois équipements de traitement de déchets structurants, complémentaires et interdépendants :

- **Le CVMF : Centre de Valorisation Multi Filière de la société INOVEST :**
Le traitement optimisé des OMR (Ordures Ménagères Résiduelles) et des ENC (Encombrants) est prévu sur la base de la passation d'un marché négocié de prestations de service (marché « MN48 »). Ce service a pour objectifs :
 - ✓ La séparation des flux pour permettre la valorisation (matière, organique et énergétique) des déchets ménagers collectés ;
 - ✓ La préparation d'un CSR (Combustible Solide de Récupération) à partir des matières à fort pouvoir calorifique des déchets, à des fins de valorisation énergétique ;Ce premier équipement de traitement des déchets est désormais opérationnel depuis décembre 2020
- **L'UVE : L'Unité de Valorisation Énergétique (four dédié)** utilisant le Combustible Solide de Récupération (CSR) produit comme combustible principal afin de contribuer à la substitution de combustible fossile tel que le charbon.
- **L'ISDU : L'Installation de Stockage de Déchets Ultimes de Franche Terre**, qui visera à assurer l'élimination des Déchets Ultimes du territoire qui n'auront pu faire l'objet d'une valorisation.

Au vu de ces enjeux fondamentaux, et pour concrétiser la stratégie du SYDNE, les élus du SYDNE ont entériné à la majorité, en Comité Syndical du 1^{er} décembre 2020 les orientations stratégiques à propos des trois éléments structurants du traitement multi-filière des déchets du SYDNE.



GLOSSAIRE

ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie.

APPORT VOLONTAIRE : mode d'organisation de la collecte dans lequel l'usager se déplace hors de son domicile pour utiliser des contenants de recyclage mis à sa disposition dans un espace collectif.

BIODECHETS : Les biodéchets sont composés de :
• La fraction fermentescible des ordures ménagères : déchets de cuisine, certains déchets verts des ménages présents dans la poubelle ;
• Les papiers (dont essuie-tout) et cartons.

CENTRE DE TRI : installation dans laquelle les déchets issus des collectes sélectives sont séparés par matériaux, conditionnés et stockés, avant d'être envoyés en recyclage.

CS (COLLECTE SÉLECTIVE) : collecte de flux de déchets triés au préalable par les habitants, en vue d'une valorisation ou d'un traitement spécifique.

CSR : les Combustibles Solides de Récupération sont définis comme des « déchets solides, non constitués de biomasse uniquement, issus de déchets non dangereux et destinés à être utilisés en incinération ou co-incinération ».

DÉCHETS : toute substance ou tout objet dont le détenteur se défait, dont il a l'intention ou l'obligation de se défaire.

DEEE (DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES) : déchets issus des équipements fonctionnant à pile ou sur secteur. On distingue le gros électroménager froid (frigo congélateur) le gros électroménager hors froid (four, machine à laver, sèche-linge), les écrans (téléviseur et écrans d'ordinateur), les écrans plats et le petit appareil en mélange (sèche-cheveux, bouilloire, cafetière, téléphone, grille-pain...)

DAE (DÉCHETS D'ACTIVITE ECONOMIQUE) : tous les déchets qui ne sont pas des déchets ménagers.

DÉCHETS INERTES : sont des déchets qui ne se décomposent pas, ne brûlent pas et ne produisent aucune autre réaction physique ou chimique avec l'environnement au contact d'autres matières. Les définitions européennes qualifient ces déchets de déchets minéraux, dont ils proviennent en quasi-totalité.

ÉCONOMIE CIRCULAIRE : système économique d'échange et de production qui, à tous les stades du cycle de vie des produits (biens et services), vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources

et à diminuer l'impact sur l'environnement tout en permettant le bien-être des individus.

EMBALLAGE MÉNAGER : au sens de l'article R. 543-55 du Code de l'environnement, tout emballage d'un produit vendu ou remis gratuitement à un ménage, qui est mis sur le marché en vue de la consommation ou de l'utilisation du produit qu'il contient par un ménage.

EMR (EMBALLAGES MÉNAGERS RECYCLABLES) : constitue les cartonnets d'emballage (boîtes en carton plat ou ondulé, les étuis en carton)

EPCI (ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE) : sont des regroupements de communes ayant pour objet l'élaboration de « projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité ».

FILIÈRE : organisme regroupant des entreprises ayant pour activité la reprise, la récupération, le recyclage ou la valorisation de cinq types de matériaux (acier, aluminium, verre, plastique, papier-carton).

JRM : journaux, revues, magazines.

ORDURES MÉNAGÈRES : déchets issus de l'activité domestique quotidienne des ménages qui sont pris en charge par la collecte traditionnelle.

OMR (ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES) : Déchets restant après collectes sélectives. Cette fraction de déchets est parfois appelée "poubelle grise". Sa composition varie selon les lieux en fonction des types de collecte.

PAP (PORTE-A-PORTE) : mode d'organisation de la collecte selon lequel le contenant est affecté à un usager ou à un groupe d'usagers nommément identifiables. Le point d'enlèvement est situé à proximité immédiate du domicile de l'usager ou du lieu de production des déchets.

RECYCLAGE : opération visant à transformer les matériaux provenant de déchets en nouvelles matières qui réintègrent un cycle de production, en remplacement total ou partiel d'une matière première vierge.

STOCKAGE : Le stockage est l'opération d'élimination ultime des déchets. Il concerne la fraction des déchets qui ne peut pas être valorisée par réemploi ou recyclage dans des conditions techniques et économiques du moment.

TAUX DE REFUS : part des emballages triés refusés en centre de tri (erreurs de tri de l'habitant).

TECV (TRANSITION ÉNERGETIQUE POUR LA CROISSANCE VERTE) : La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte est une loi "d'action et de mobilisation" qui engage le pays tout entier :



48

citoyens, entreprises, territoires, pouvoirs publics. Elle va permettre à la France de renforcer son indépendance énergétique, de réduire ses émissions de gaz à effets de serre et donne à tous des outils concrets pour accélérer la croissance verte.

TGAP : La Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) est due par les entreprises dont l'activité ou les produits sont considérés comme polluants : déchets, émissions polluantes, huiles et préparations lubrifiantes, ...

VALORISATION : terme générique recouvrant la préparation en vue de la réutilisation, la régénération, le recyclage, la valorisation organique ou énergétique des déchets.

VALORISATION ÉNERGÉTIQUE : mode de traitement de déchets permettant la production d'énergie (électricité, chaleur...).

VALORISATION MATIÈRE : mode de traitement des déchets permettant de transformer un déchet en matière première secondaire.

VALORISATION ORGANIQUE : mode de traitement permettant de transformer des déchets organiques en compost ou en digestat par voie biologique pour amender les sols.



NOS PARTENAIRES

Plusieurs partenaires travaillent aux côtés du SYDNE pour l'accompagner dans sa mission de service public : organismes de l'Etat, établissements publics, collectivités locales, entreprise et associations.

↳ Les Eco-organismes :



Le nouveau nom d'Eco-Emballages et Ecofolio

Citeo est une entreprise privée spécialisée dans le recyclage des emballages ménagers et des papiers graphiques.

Elle naît de la fusion en septembre 2017 d'Eco-Emballages et d'Ecofolio. L'activité de Citeo est réglementée par un agrément d'État pour une durée de cinq ans. La mission de Citeo est d'organiser, piloter et développer le recyclage des emballages et des papiers mis sur le marché en France dans le cadre de la responsabilité élargie du producteur.

Le 27 juin 2017, les assemblées générales de **Eco-Emballages et Ecofolio** ont voté la **fusion des deux entreprises** "qui vise à **renforcer la compétitivité des filières de collecte et de recyclage des emballages**

OCAD3E (organisme coordonnateur agréé pour les DEEE)

Filiale commune aux 4 éco-organismes (Ecologic, Eco-Systèmes, ERP, Recylum) en charge, depuis novembre 2006, de gérer techniquement et économiquement la filière des DEEE. Cet organisme est l'interface entre les collectivités

territoriales et les éco-organismes comme Récyclum (lampes uniquement), et Eco-systèmes qui sont les éco-organismes avec lesquels les collectivités membre du SYDNE ont conventionné.

Catégories concernées	Eco-Organismes
Catégories 1 à 4, 6 et 7	EcoLogic Eco-systèmes ERP France
Catégorie 5	Recylum

AMORCE

Association de type loi 1901, AMORCE est un lieu d'échange et de force de proposition. Ses domaines d'activités sont les réseaux de chaleur, la gestion des déchets municipaux et la gestion de l'énergie par les collectivités territoriales.



Région Réunion

La Région Réunion dispose de la compétence « Planification énergétique régionale de prospection et d'exploitation des énergies renouvelables et d'utilisation rationnelle de l'énergie » et est chargée de la mise en place du Plan Régional d'Élimination des Déchets Industriels Spéciaux (PREDIS) et du Plan Régional des déchets autres

que ménagers et assimilés (PREDAMA).



ADEME

L'ADEME est un établissement public placé sous la tutelle conjointe des ministères en charge de l'Écologie et du Développement durable, et de l'Industrie et de la Recherche. Elle aide les collectivités locales à progresser dans leur démarche de développement durable, notamment en matière de gestion des déchets.



Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

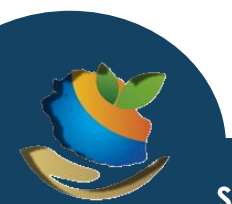
Union Européenne

L'Union Européenne mène une politique commune en matière d'environnement. Elle intervient notamment dans le domaine des déchets. Ses directives sont transposées en droit français par l'Etat.

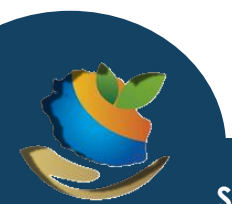
L'EUROPE s'engage à la Réunion avec le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER).



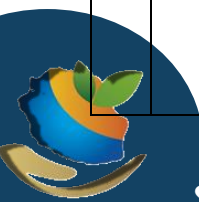
50



ANNEXE 1 :
LISTE DES DELIBERATIONS DU SYDNE EN 2020



N°	Date du comité	Délibération n°	Libellé
1	22/01/2020	2020/1-01-	Calcul de la clé de répartition pour la contribution syndicale des membres du Syndicat Intercommunal de Traitement des Déchets du Nord et de l'Est pour l'année 2020
		2020/1-02-	Orientations budgétaires 2020 du Syndicat Intercommunal de Traitement des Déchets du Nord et de l'Est (SYDNE)
		2020/1-03-	Adhésion du Syndicat Intercommunal de Traitement des Déchets du Nord et de l'Est (SYDNE) à AMORCE pour l'année 2020
		2020/1-04-	Marché n° AO-SYDNE-23 de prestation de service de stockage des déchets non dangereux du SYDNE - Autorisation de signer l'avenant n°1
2	29/01/2020	2020/2-01-	Vote du budget principal 2020 du Syndicat Intercommunal de Traitement des Déchets du Nord et de l'Est (SYDNE)
		2020/2-02-	Mise à disposition ponctuelles des services CINOR à SYDNE pour des missions fonctionnelles pour l'année 2020-2021 : Autorisation de signer la convention avec la CINOR
3	12/06/2020	2020/3-01-	Approbation du Compte de Gestion 2019 du Trésorier Municipal – SYDNE Budget Principal
		2020/3-02-	Vote du Compte Administratif 2019 – SYDNE Budget Principal
		2020/3-03-	Décision modificative n°1 du budget 2020 du Syndicat Intercommunal de Traitement des Déchets du Nord et de l'Est (SYDNE)
		2020/3-04-	Rapport d'activités 2019 du SYDNE – Syndicat Intercommunal de Traitement des Déchets Ménagers et assimilés du bassin Nord et Est de La Réunion
		2020/3-05-	Traitement des déchets verts du bassin Est du SYDNE – Autorisation de signer le marché n° SYDNE 2020-01-AO
4	18/08/2020	2020/4-01-	Installation du Comité Syndical
		2020/4-02-	Election du Président
		2020/4-03-	Election des vice-présidents
		2020/4-04-	Délégation de pouvoir du Comité Syndical au Président
		2020/4-05-	Dépôts de candidatures pour l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres
		2020/4-06-	Dépôts de candidatures pour l'élection des membres de la commission des délégations de service public
5	25/08/2020	2020/4-03-	Election des vice-présidents
		2020/4-04-	Délégation de pouvoir du Comité Syndical au Président
		2020/4-05-	Dépôts de candidatures pour l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres
		2020/4-06-	Dépôts de candidatures pour l'élection des membres de la commission des délégations de service public
6	09/09/2020	2020/5-01-	Élection des membres de la CAO
		2020/5-02-	Election des membres de la CDSP
		2020/5-03-	Approbation du Règlement intérieur
		2020/5-04-	Indemnités des élus dans le cadre des fonctions de présidence et vice-présidence
		2020/5-05-	Le remboursement des frais engagés par les élus au titre des transports localement dans le cadre de l'exercice de leur fonction
		2020/5-06-	Encadrement du remboursement des frais de mission aux élus du SYDNE dans l'exercice de leur fonction



7	01/12/2020	2020/6-01-	Affectation du résultat 2019 du Compte Administratif du Syndicat Intercommunal de Traitement des Déchets du Nord et de l'Est (SYDNE) – Budget principal.
		2020/6-02-	Budget supplémentaire 2020 du Syndicat Intercommunal de Traitement des Déchets du Nord et de l'Est (SYDNE) – Budget Principal.
		2020/6-03-	Autorisation d'anticipation des dépenses d'investissement du budget primitif 2021.
		2020/6-04-	Modalités de versement de la contribution
		2020/6-05-	Marché de traitement des déchets inertes collectés de manière séparative sur le territoire du SYDNE – Autorisation de signer le marché n° 2020-03-AO.
		2020/6-06-	Tri et conditionnement des déchets ménagers, collectés de manière séparative sur le territoire du SYDNE – Autorisation de signer le marché n° 2020-02-AO
		2020/6-07-	Mission de maîtrise d'œuvre pour la création d'une plateforme de traitement de déchets verts sur SAINT-BENOIT – Autorisation de signer le marché n° SYDNE 2020-04-AO.
		2020/6-08-	Rapport sur les orientations stratégiques à propos des trois éléments structurants du traitement multifilière des déchets du SYDNE.
		2020/6-09-	Désignation des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.
		2020/6-10-	Mise à jour du tableau des effectifs suite aux avancements de grade.



ANNEXE 2 :
FICHE D'IDENTITE DES EQUIPEMENTS DE DECHETS
DU NORD-EST



FICHE D'IDENTITE : PLATE-FORME DE COMPOSTAGE DES DÉCHETS VÉGÉTAUX DE SAINTE-ROSE



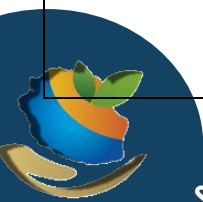
OBJECTIFS :

La plate-forme de compostage est une unité de valorisation matière des déchets végétaux. Le compostage consiste à effectuer une fermentation à l'air libre, c'est-à-dire un processus microbologique de dégradation de la matière organique. Il permet de produire du compost, formé de matières organiques stabilisées, et utilisable en tant qu'amendement pour les sols.

LOCALISATION	La plate-forme de compostage est située à proximité des pépinières municipales, sur la commune de Ste-Rose, lieudit « Marocain ».	
SURFACE	5 000 m ²	
MISE EN SERVICE	2001 – Extension du site en 2014	
EXPLOITATION	GREEN TROPICAL CIRCLE	
GESTION	Marché de prestation de service	
DUREE D'EXECUTION	Jusqu'au 5 Juin 2022	
HORAIRES	Du Lundi au Vendredi	6h00 – 18h00
CAPACITE	8 000 Tonnes / an	
DECHETS ACCEPTEES	Déchets végétaux issus de la collecte en porte à porte des ménages, des déchèteries et de l'entretien des jardins publics ou privés : tontes de pelouses, feuilles, tailles de haies et d'arbustes, produits d'élagage d'arbres, déchets floraux.	

TECHNIQUES DE TRAITEMENT

RECEPTION/ STOCKAGE	Les déchets sont pesés sur le pont bascule et subissent un contrôle rigoureux pour limiter les indésirables. Ils sont ensuite stockés sur une aire bitumée.
BROYAGE	Un chargeur alimente le broyeur des déchets verts. Ce dernier permettra de réduire la taille des déchets pour favoriser le processus de fermentation.
FERMENTATION AEROBIE	Les déchets verts broyés, sont disposés en andains (h = 2 à 3 m), pour subir le processus de fermentation aérobie, d'une durée de 2 à 4 mois. Un contrôle rigoureux est effectué sur les paramètres indispensables à une bonne fermentation (température, aération, apport d'eau), en effectuant des retournements des andains.
MATURATION	A l'issue de la fermentation, le produit obtenu doit être stabilisé sur une durée minimale de 3 mois.
CRIBLAGE	Les refus de criblage sont repris au chargeur et transportés jusqu'au stock des déchets bruts pour être réintroduits en début du cycle de compostage.
REFUS DE TRI	La zone de stockage des refus de tri devra être isolée de celle des autres étapes du process jusqu'à évacuation vers la filière agréée. Les refus de tri sont ensuite conditionnés dans une benne de stockage et acheminés jusqu'au centre de stockage des déchets ultimes de Sainte-Suzanne.
SUIVI	Retournement, Analyse : qualité du compost, absence de métaux lourds, respect de la norme AFNOR (NF U44051), Mesure de la température et de l'humidité



**FICHE D'IDENTITE : PLATE-FORME DECHETS VERTS / SITE DE LA JAMAÏQUE
A SAINT-DENIS**



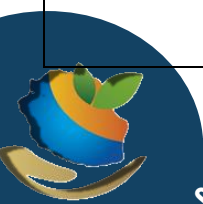
OBJECTIFS :

L'installation a pour objet d'assurer le traitement par le broyage des déchets verts. Le site se compose d'une zone de dépôt, une zone de broyage et une zone dédiée au broyat. Phase test de préparation d'une biomasse en vue d'une valorisation énergétique (prévue second semestre 2016 sur une durée prévisionnelle de 12 mois).

LOCALISATION	La plate-forme de broyage est située sur la partie Nord-Est de Saint-Denis au lieu-dit la Jamaïque. Le site est accessible depuis la rue du karting en passant par la RN2.	
SURFACE	Surface totale 13 459 m ² dont surface dalle bétonnée 5 815 m ²	
MISE EN SERVICE	2016	
EXPLOITATION	SUEZ RV	
GESTION	Marché de prestation de service	
DUREE D'EXECUTION	Jusqu'en Juillet 2021	
HORAIRES	Du Lundi au Vendredi	6h00 – 18h00
	Samedi	6h00 – 12h00
CAPACITE	16 000 Tonnes / an	
DECHETS ACCEPTEES	Déchets végétaux issus de la collecte en porte à porte des ménages et de l'entretien des jardins publics ou privés : tontes de pelouses, feuilles, tailles de haies et d'arbustes, produits d'élagage d'arbres, déchets floraux.	

TECHNIQUES DE TRAITEMENT

RECEPTION/ STOCKAGE	Après pesage, les déchets verts sont déchargés dans une zone dédiée et subissent un contrôle rigoureux pour limiter les indésirables (refus de tri) tels que pneus, plastiques, ferrailles. Ils sont ensuite stockés au sol.
BROYAGE	Un chargeur alimente le broyeur de déchets verts. Ce dernier permettra de réduire la taille du flux.
REFUS DE TRI	La zone de stockage des refus de tri est isolée de celle des autres étapes du process jusqu'à évacuation vers la filière agréée. Les refus de tri sont ensuite conditionnés dans une benne de stockage et acheminés jusqu'au centre de stockage des déchets ultimes de Sainte-Suzanne.
SUIVI	Analyse : respect de la norme AFNOR (NF U44051), Mesure de la température et de l'humidité
EVACUATION DU BROYAT	Le broyat est stocké dans une aire dédiée puis évacué vers des filières agricoles ou autres filières réglementairement autorisées



FICHE D'IDENTITE : TRANSIT DE LA JAMAÏQUE DE SAINT-DENIS



OBJECTIFS :

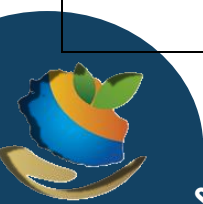
L'objectif du centre de transit est de limiter le temps de parcours des camions de collecte lorsqu'ils vont vider leurs déchets pendant et à la fin de leur service. L'ensemble des déchets ultimes collectés sur Saint-Denis transite par le centre de transfert de la Jamaïque avant évacuation vers l'ISDnD de Sainte-Suzanne (ordures ménagères et encombrants ménagers).

Le site réceptionne également une partie du gisement des déchets verts, ces derniers font l'objet d'une réorientation vers les sites de traitement (broyage et compostage).

LOCALISATION	Le transit est situé sur la partie Nord-Est de Saint-Denis au lieu-dit la Jamaïque.	
SURFACE	9 900 m ² dont 1 000 m ² affectés aux déchets verts	
MISE EN SERVICE	1993	
EXPLOITATION	RECYCLAGE DE L'OUEST - NICOLLIN (transporteur)	
GESTION	Marché de prestation de service	
DUREE D'EXECUTION	Jusqu'au 19 Juin 2021	
HORAIRES	Du Lundi au Vendredi	5h00 – 18h00
	Samedi	6h00 – 12h00
CAPACITE	16 000 Tonnes / an	
DECHETS ACCEPTEES	Ordures ménagères et encombrants ménagers. Déchets végétaux issus de la collecte en porte à porte des ménages et de l'entretien des jardins publics ou privés : tontes de pelouses, feuilles, tailles de haies et d'arbustes, produits d'élagage d'arbres, déchets floraux.	

TECHNIQUES DE TRAITEMENT

CAPACITE DE STOCKAGE	Maximum 1 000 m ³ de déchets verts et 80 000 tonnes d'ordures ménagères et d'encombrants ménagers. Le centre de transit accueille les ordures ménagères et les encombrants ménagers.
RECEPTION/ STOCKAGE	Les déchets verts sont pesés au transit, ces derniers sont déposés au sol et sont ensuite stockés temporairement (durée < 24 heures) sur une aire bétonnée.
CHARGEMENT ET TRANSPORT	Les déchets verts sont chargés dans les camions afin d'être transportées vers le site de valorisation (actuellement Recyclage de l'Ouest). Les ordures ménagères et les encombrants ménagers en provenance de Saint-Denis sont évacués vers l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Sainte-Suzanne.



FICHE D'IDENTITE : PLATE-FORME DECHETS VERTS / RAVINE-CREUSE A SAINT-ANDRE



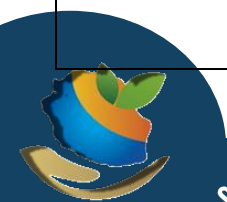
OBJECTIFS :

La plate-forme de broyage de déchets verts de Ravine-Creuse est un site privé. Il s'agit d'une unité de traitement des déchets verts provenant de la collecte séparative en porte à porte sur les communes de Salazie et Saint-André, des déchèteries de l'Est, et de la mairie et des associations de St-André.

LOCALISATION	La plate-forme de broyage est située sur la commune de Saint-André à Ravine-Creuse.	
SURFACE	4 000 m ²	
MISE EN SERVICE	2016	
EXPLOITATION	DSDN CITEVA(transporteur)	
GESTION	Marché de prestation de service	
DUREE D'EXECUTION	jusqu'au 01 décembre 2019	
HORAIRES	Du Lundi au Vendredi	6h00 – 18h30
CAPACITE	8 000 tonnes / an à 10 000 tonnes / an	
DECHETS ACCEPTES	Déchets végétaux issus de la collecte en porte à porte des ménages et de l'entretien des jardins publics ou privés : tontes de pelouses, feuilles, tailles de haies et d'arbustes, produits d'élagage d'arbres, déchets floraux.	

TECHNIQUES DE TRAITEMENT

RECEPTION/ STOCKAGE	Les déchets verts sont déchargés dans une zone dédiée et subissent un contrôle rigoureux pour limiter les indésirables (refus de tri) tels que pneus, plastiques, ferrailles. Ils sont ensuite stockés au sol.
BROYAGE	Un chargeur alimente le broyeur de déchets verts. Ce dernier permettra de réduire la taille du flux.
REFUS DE TRI	La zone de stockage des refus de tri est isolée de celle des autres étapes du process jusqu'à évacuation vers la filière agréée. Les refus de tri sont ensuite conditionnés dans une benne de stockage et acheminés jusqu'au centre de stockage des déchets ultimes de Sainte-Suzanne.
SUIVI	Analyse : respect de la norme AFNOR (NF U44051), Mesure de la température et de l'humidité
EVACUATION DU BROYAT	Le broyat est stocké dans une aire dédiée puis évacué vers des filières agricoles ou autres filières réglementairement autorisées



FICHE D'IDENTITE : CENTRE DE TRI / VAL OI A SAINTE-MARIE



OBJECTIFS :

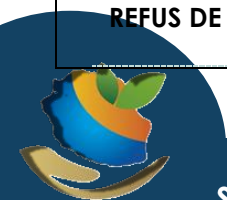
Le centre de tri est une installation dans laquelle les déchets collectés sont rassemblés pour subir un tri et/ou un conditionnement de la fraction valorisable.

Une fois triés, ces matériaux devront être conformes aux cahiers des charges demandés par le repreneur.

LOCALISATION	Le Centre de Tri est situé dans la ZAE de la Mare sur la commune de Ste-Marie.	
SURFACE	1 000 m ²	
MISE EN SERVICE	2000	
EXPLOITATION	SUEZ RV REUNION	
GESTION	Marché de prestation de service	
DUREE D'EXECUTION	jusqu'au 01 décembre 2019	
HORAIRES	Du Lundi au Vendredi	6h00 – 18h00
	Samedi	6h00 – 11h00
CAPACITE	10 000 tonnes DIB et 20 000 tonnes de déchets ménagers/an	
DECHETS ACCEPTES	Bacs à couvercle jaunes mis à disposition des usagers (ménages, professionnels, administrations...) pour les emballages en acier, aluminium, papier-carton, les flaconnages plastiques auxquels sont joints les JRM, les sacs et films plastiques/BAV (les emballages en mélange et les journaux magazines) /Caissons (cartons d'emballage).	

TECHNIQUES DE TRAITEMENT

RECEPTION/ CONTRÔLE/ STOCKAGE	<p>-Pour les flux entrant et sortant, les déchets sont pesés par double pesée, sur un pont bascule relié à un logiciel de pesage et contrôlé par un opérateur à l'entrée du site.</p> <p>-Vidage du camion sur une zone de pré-stockage des déchets ménagers recyclables et contrôle visuel de la qualité du chargement</p> <p>En cas de chargement non conforme, les déchets sont isolés.</p> <p>-Stockage des flux en fonction de leur nature : collecte sélective en PAP (déchets en mélange), BAV et caissons de déchèteries (déchets mono-matériaux)</p>
PROCESS DE TRI	<p>-Alimentation de la chaîne de tri : au moyen d'un convoyeur équipé d'une trémie pour le chargement des déchets, progression des déchets sur le tapis extracteur puis releveur avant l'entrée dans le crible oscillatoire. Dépollution du gisement en enlevant les fines (matière de petite taille < 50mm) et récupération des fines dans un bac roulant avant intégration aux refus de tri.</p> <p>-Tri et orientation des déchets dans l'alvéole adéquate (JRM, papier-carton d'emballages, bouteilles plastiques PET, PEHD, PVC, emballages en acier et aluminium, refus de tri, sacs et films plastiques</p> <p>-Séparateur magnétique pour l'acier</p>
Conditionnement des matières sortantes	<p>-Les déchets sont mis en balles, pesées et étiquetées afin de permettre la traçabilité du produit puis stockés avant la reprise par les repreneurs-filières. Le stockage des balles est réalisé selon les Prescriptions Techniques Minimales (PTM) d'Eco-Emballages.</p>
SUIVI ET QUALITE	<p>-Caractérisation des déchets entrants : Respect de la norme XP X30-437. 18 prélèvements/an contenant 35 kg de déchets par type de matériaux</p>
REFUS DE TRI	<p>-Les refus de tri sont conditionnés dans une benne de stockage de 30 m³ et acheminés jusqu'au centre de stockage des déchets ultimes de Sainte-Suzanne.</p>



FICHE D'IDENTITE : ISDnD / SUEZ RV REUNION A SAINTE-SUZANNE



OBJECTIFS :

L'Installation de Stockage des Déchets non Dangereux (ISDnD) est un centre dans lequel on enfouit les déchets ultimes, c'est-à-dire les déchets qui ne peuvent plus être réduits davantage ; c'est-à-dire des déchets parmi lesquels toute matière valorisable a déjà été récupérée.

Il s'agit d'une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) soumise à autorisation et réglementée.

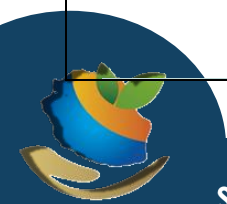
La Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), a été fondée sur le principe du pollueur-payeur et porte sur les tonnages enfouis de déchets.

Au vu de l'installation biogaz, la TGAP actuelle est à 18,75 € la tonne + taxe communale à 1,50 € la tonne.

LOCALISATION	L'installation est située à Sainte-Suzanne, à proximité du quartier de Bel-Air, au lieu dit les Trois Frères	
SURFACE	26 ha	
MISE EN SERVICE	1993	
EXPLOITATION	SUEZ RV REUNION	
GESTION	Marché de prestation de service	
DUREE D'EXECUTION	jusqu'au 01 janvier 2021	
HORAIRES	Du Lundi au Vendredi	6h00 – 17h45
	Samedi	6h00 – 11h00
CAPACITE	250 000 tonnes / an	
DECHETS ACCEPTES	Les déchets admissibles sont les déchets non dangereux au sens du décret n°2002-540 du 18 avril 2002, dès lors qu'ils ne sont pas concernés par l'annexe II de l'arrêté du 9 septembre 1997 modifié par l'article 3.1.2. de l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter modifié n°07-4289/SG/DRCTCV..	

TECHNIQUES DE TRAITEMENT

RECEPTION/ CONTRÔLE/ SUIVI	<p>Accueil et contrôle des chargements au niveau du pont bascule</p> <p>Compactage des déchets, exploitation des alvéoles</p> <p>Couvertures intermédiaires et travaux sur les alvéoles</p> <p>Entretien du quai de vidage et surveillance des opérations de vidage-déchargement</p> <p>Entretien et suivi des installations</p> <p>Gestion administrative de l'exploitation</p> <p>Un contrôle de la radioactivité au moyen d'un portique est également effectué au niveau du pont bascule.</p>
CHARGEMENT/ TRANSPORT/ ENFOUISSEMENT	<p>-Des casiers, dans lesquels on déverse les déchets, sont creusés dans le sol. Le volume de ces casiers est délimité par une digue périmétrique stable et étanche dont la géométrie permet d'éviter le transfert et le débordement de lixiviats d'un casier à l'autre. La perméabilité doit être inférieure à 10⁻⁹ m/s sur au moins un mètre d'épaisseur et inférieure à 10⁻⁶ m/s sur au moins 5 mètres.</p> <p>-Le fond et les flans des casiers sont munis d'une géomembrane surmontée d'une couche de drainage.</p> <p>-Pour limiter l'action de l'eau sur les déchets et donc diminuer la production de lixiviats (liquide résiduel provenant des déchets), des fossés captent et détournent les eaux pluviales.</p> <p>-Les lixiviats collectés par le système d'étanchéité et de drainage sont traités par une installation interne ou externe.</p> <p>Le biogaz (gaz produit par la fermentation des déchets organiques) est récupéré. Lorsque l'installation est optimale, le biogaz est transformé en énergie.</p>



SYDNE

10 rue Pierre Marinier CS 81040

97833 Sainte-Marie Cedex

Site Web : www.sydne.re

Tél : 0262 72 34 09

